



L'ANDORRE EN CHIFFRES 2017



Govern d'Andorra



CAMBRA
DE COMERÇ
INDÚSTRIA I SERVEIS
D'ANDORRA



ACTUA
Invest in Andorra

ÉDITION :

© Govern d'Andorra
Ministère des Finances
Département de Statistique

Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services d'Andorre (CCIS)

Andorre Développement et Investissement (ADI)
Initiative ACTUA

IMAGES COURTOISIE DE :

Andorra Turisme
Service de Photographie du Gouvernement d'Andorre

CONCEPTION ET MISE EN PAGE :

AYMARA

DÉPÔT LÉGAL :

AND.546-2017

ISBN :

978-99920-0-838-6



L'ANDORRE EN CHIFFRES 2017

1. L'ANDORRE EN UN COUP D'ŒIL

Principaux chiffres	6
Données générales	8

2. L'ANDORRE, UN PAYS EUROPÉEN

Territoire et environnement.....	13
Histoire.....	16
Système politique et institutions	18
Relations internationales	20
Régime juridique.....	23
Investissement étranger.....	24
Fiscalité	27
Régime social.....	31
Immigration.....	32
Éducation.....	35
Autres données utiles	38

3. L'ANDORRE, UNE ÉCONOMIE AVANCÉE

Principaux traits caractéristiques de l'économie andorrane.....	41
Population	44
Marché du travail	47
Prix à la consommation	52
Secteur public	54
Secteur extérieur	56
Structure entrepreneuriale	60
Agriculture et élevage	62
Industrie	64
Bâtiment.....	66
Services.....	68
Tourisme	70
Commerce.....	76
Système financier.....	78
Transport et télécommunications	80

4. ANNEXES

Abréviations.....	83
Adresses utiles.....	84
Sites Web utiles.....	86



L'ANDORRE EN UN COUP D'ŒIL

PRINCIPAUX CHIFFRES

PRINCIPAUX CHIFFRES	2013	2014	2015	2016
Population estimée	69.966	70.570	71.732	73.105
PIB nominal (en millions d'euros)	2.471,7	2.525,5	2.535,1	2.584,1
PIB nominal par habitant (€)	35.327	35.786	35.342	35.348
PIB en PPP par habitant (\$)	46.785	47.657	46.374	-
Notation pays (dette souveraine) Standard & Poor's	A-/A-2	BBB+/A-2	BBB-/A-3	BBB-/A-3
Résultat Public trésorerie (% PIB)*	3,3%	2,1%	1,2%	4,2%
Dette Publique Totale (en millions d'euros)**	1.023,8	1.035,3	1.029,5	1.039,8
Dette Publique Total (% PIB)	41,4%	41,0%	40,6%	40,2%
Liquidation Recettes Gouvernement d'Andorre (en millions d'euros)	1.062,4	573,7	777,1	1.169,0
Liquidation Recettes communales ajout (en millions d'euros)	131,6	133,2	136,5	139,5
IPC	0,0%	-0,1%	-0,9%	0,4%
Ménages disposant d'accès à Internet (%)	79,0%	81,7%	83,6%	83,3%
Salariés	35.039	35.331	35.928	36.604
Salaire minimum mensuel	962,0	962,0	962,0	975,9
Salaire moyen mensuel	1.998,6	2.053,1	1.992,0	2.076,7
Masse salariale (en millions d'euros)	840,3	870,5	858,8	912,2
Taux d'activité (%)	75,5%	74,1%	72,8%	71,9%
Importations de biens (en millions d'euros)	1.128,0	1.175,0	1.168,5	1.226,1
Exportations de biens (en millions d'euros)	74,5	73,7	80,6	90,8
Consommation d'électricité (GWh)	553,0	542,0	551,4	558,7
Entreprises	6.820	7.216	7.666	8.051
Établissements	7.385	7.668	8.082	8.534
Hébergements touristiques	243	241	239	235
Nombres de lits en hébergements touristiques	34.062	34.019	33.613	32.963
Visiteurs (millions)	7,7	7,8	7,9	8,0

* Différence entre les recettes et les dépenses courantes et en capital, sans prendre en considération les recettes et les dépenses d'actifs et de passifs financiers.

** Dette englobant le Gouvernement, les *Comuns*, les parapubliques, les sociétés de droit public et autres organismes officiels.

Source : Gouvernement d'Andorre. *Comuns*. CASS. FEDA. Andorra Telecom.

DONNÉES GÉNÉRALES

LA PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE



COORDONNÉES EXTRÊMES

Nord (falaises de Font Blanca)	42° 39' 15"
Sud (Conangle – rivière Runer)	42° 25' 38"
Ouest (col de l'Aquell)	1° 24' 34"
Est (rivière de la Palomera – rivière Ariège)	1° 47' 19"

LIMITES FRONTALIÈRES

Espagne	63,7 km
France	56,6 km

LANGUES

Officielle	Catalan
Autres langues	Espagnol, français, portugais

SYSTÈME POLITIQUE

Système de gouvernement	Coprincauté parlementaire
Coprince épiscopal	Joan Enric Vives i Sicília
Coprince français	Emmanuel Macron
Chef du Gouvernement	Antoni Martí Petit

CAPITALE

Capitale	Andorra la Vella
----------	------------------

SUPERFICIE

Totale	468 km ²
Point culminant	Pic de Comapedrosa 2.942 m
Point le plus bas	Confluent de la rivière Runer 840 m
Forêts	38%
Prairies de haute montagne	26%
Éboulis et terrains rocailloux orographiques	20%
Zone urbaine et infrastructures	5%
Eau	<1%
Divers autres	10%
Densité	156 hab./km ²

AUTRES DONNÉES

Monnaie	Euro (EUR)
Fuseau horaire	UTC+1
Année d'indépendance	1278
Hymne national	<i>El gran Carlemany</i> (Le grand Charlemagne)
Domaine Internet	.ad
Préfixe téléphonique	+376
Gentilé	Andorran, andorrane

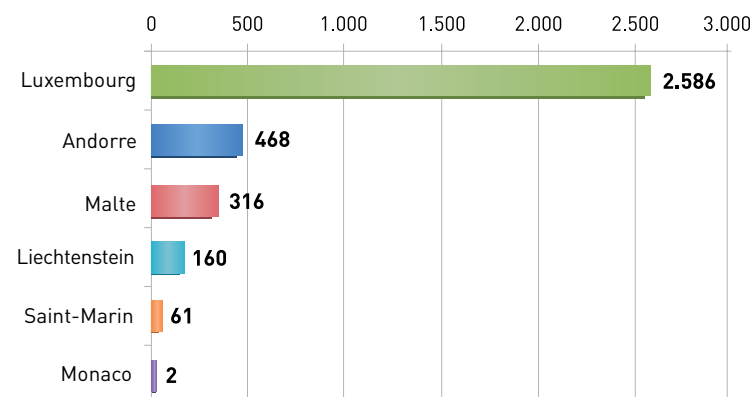
L'ANDORRE EN UN COUP D'ŒIL

L'ANDORRE ET D'AUTRES PETITS ÉTATS DE L'EUROPE

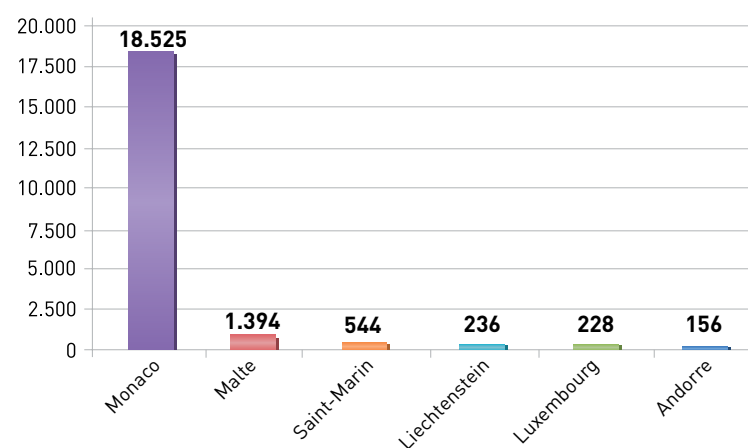
La population de l'Andorre est quasiment le double de celle d'autres petits États européens comme Monaco, Liechtenstein ou Saint-Marin.

En revanche, si on la compare aux autres petits États de l'Europe, la Principauté d'Andorre a une superficie relativement grande. Avec 468 km² (dont seulement 1,3% correspond à des zones urbanisées), le pays a une densité inférieure à la moyenne des petits États européens (156 hab./km²).

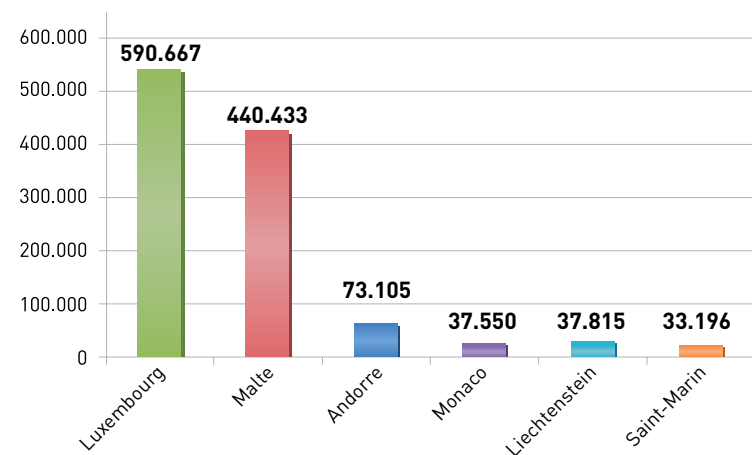
Superficie (km²)



Densité (hab./km²)



Population (2016)



Source : STATEC (Luxembourg) ; National Statistics Office (Malte) ; IMSEE (Monaco) ; Office of Statistics of Liechtenstein ; UPECEDES (Saint-Marin) ; Département de Statistique du Gouvernement d'Andorre.

ACCÈS TERRESTRES

Depuis l'Espagne, on rejoint la Principauté par la route nationale 145 qui va de la Seu d'Urgell à la frontière hispano-andorrane. L'entrée au pays se fait par la paroisse de Sant Julià de Lòria (route générale 1).

En arrivant de France, on accède à l'Andorre par la RN 20. L'entrée au pays se fait par El Pas de la Casa, paroisse d'Encamp (route générale 2).

DISTANCES ET DURÉES APPROXIMATIVES DU TRAJET DEPUIS :

Barcelone // 197 km / 2 h 15
Lérida // 150 km / 2 h 00
Madrid // 613 km / 6 h 20
Toulouse // 185 km / 2 h 30
Perpignan // 170 km / 2 h 20
Paris // 861 km / 8 h 40



L'ANDORRE, UN PAYS EUROPÉEN

Andorre,
le pays
des Pyrénées

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

La Principauté d'Andorre se situe au sud-ouest de l'Europe, sur le versant méditerranéen des Pyrénées Orientales, entre deux États membres de l'Union européenne, la France et l'Espagne. Au nord, et sur une longueur de 56,6 km, la Principauté d'Andorre est limitrophe avec les départements de l'Ariège et des Pyrénées Orientales (France). Au Sud, elle partage 63,7 km de frontière avec les régions catalanes de la Cerdagne, l'Alt Urgell et le Pallars Sobirà (Espagne). Le territoire de la Principauté s'étend sur 468 km² et a une altitude moyenne de 1.996 m. Du point de vue administratif, le pays est divisé en sept paroisses, chacune ayant sa propre administration locale, le *Comú*.



ALTITUDES :

Canillo	1.526 m
Encamp	1.238 m
Ordino	1.298 m
La Massana	1.230 m
Andorra la Vella	1.013 m
Sant Julià de Lòria	908 m
Escaldes-Engordany	1.050 m

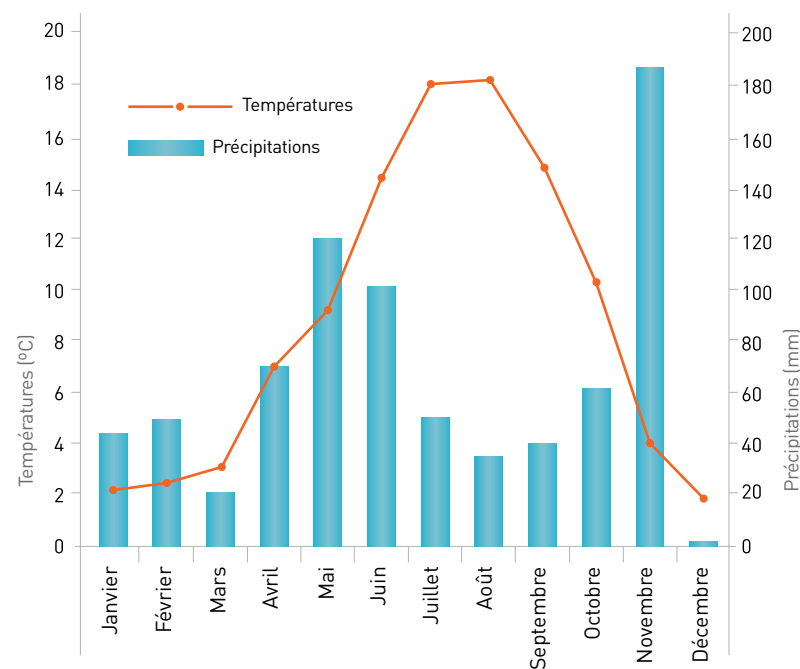
Source : Atlas d'Andorre (1989).

CLIMAT

Bien qu'il s'agisse d'une région montagneuse, les vallées de la Principauté d'Andorre, souvent protégées des perturbations océaniques par les hauts sommets pyrénéens qui culminent à plus de 2.700 m d'altitude, bénéficient d'un bon ensoleillement avec plus de deux mille heures de soleil par an.

Ce climat montagnard se distingue, d'une part, par une pluviométrie régulièrement répartie sur toute l'année, suffisante en hiver pour assurer un bon enneigement et un bon état de la neige et, d'autre part, par des températures relativement douces, compte tenu de l'altitude, avec des vents à composante nord-ouest prédominante.

Climatogramme. Moyenne pour la période 2016



Températures (°C) et précipitations (mm)

CLIMATOLOGIE	Températures	Précipitations
1980	7,1	759,2
1990	8,4	1.011,4
1995	9,0	825,7
2000	9,4	962,5
2005	8,4	680,7
2010	8,2	760,3
2011	9,5	557,3
2012	9,8	568,8
2013	9,2	628,8
2014	6,3	771,8
2015	9,1	924,0
2016	8,9	783,2

Source : Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Durabilité.

GESTION DES DÉCHETS

Les actions dans le domaine de la gestion des déchets s'inscrivent dans le cadre des conventions internationales, de l'accord bilatéral avec l'Espagne et de la réglementation élaborée en Principauté d'Andorre au cours de ces années.

Du total des déchets générés en Andorre en 2016, 35% ont été traités dans le pays et 65% exportés pour leur gestion finale hors du pays. En 2016, concrètement, près de 109.748 tonnes de déchets furent gérées, étant inclus les déchets ménagers et tous ceux directement exportés par des gestionnaires de déchets particuliers à des usines de recyclage ou de réutilisation. Un total de 39.841 tonnes de déchets de terres et de pierres provenant du bâtiment fut par ailleurs également exporté destiné au recyclage.

Collecte sélective des déchets urbains 2016

En 2016, 52% des contenants en verre générés en Andorre furent collectés de manière sélective, ce qui représente 2.354 tonnes, un volume semblable à celui de l'année précédente (2.396 tonnes). D'autre part, la collecte de manière sélective du papier et du carton a

Gestion finale des déchets 2016

	Quantité (en tonnes)	%
Traités au pays	38.532	35%
Exportés	71.216	65%
Total	109.748	100%

Source : Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Durabilité ; Département de l'Environnement.

En Andorre la collecte sélective se fait au niveau du verre, des emballages ménagers, du papier et du carton, des piles, des téléphones portables, des déchets textiles et de l'huile végétale, garantissant ainsi l'application de la Directive européenne relative aux fractions de déchets collectées.

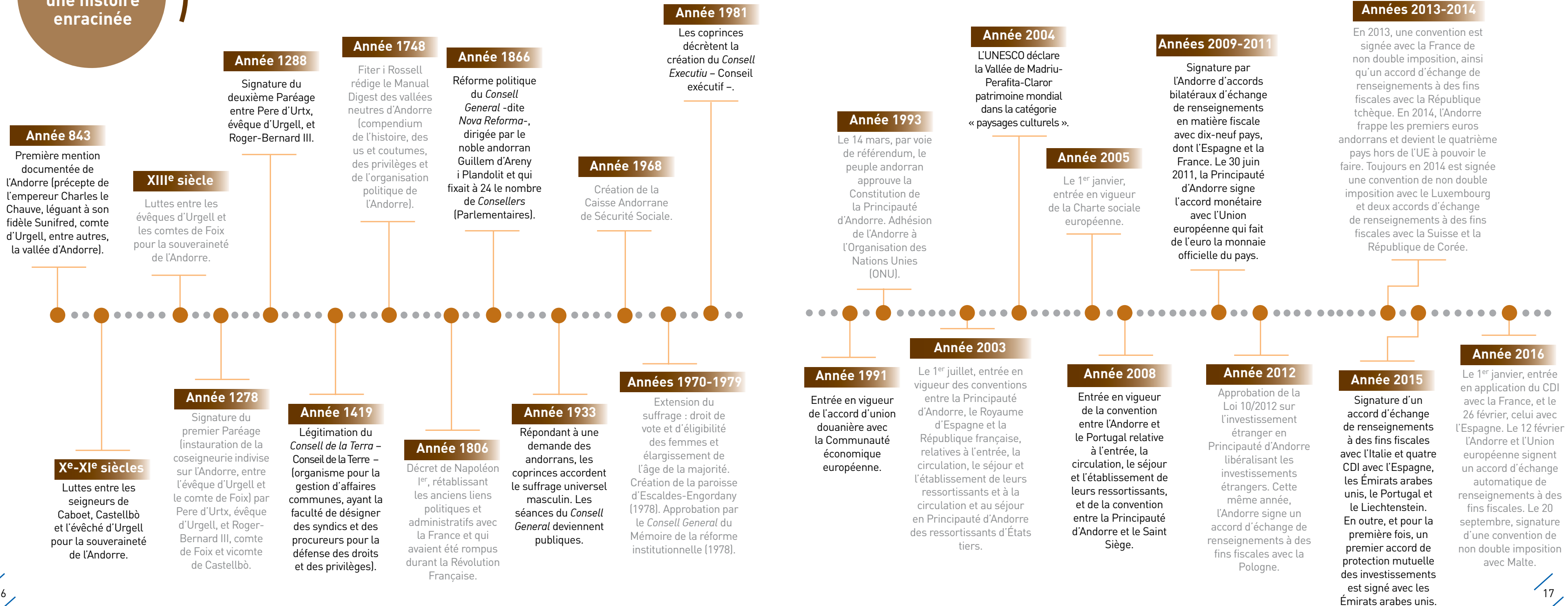
progressivement augmenté pour atteindre la quantité de 8.713 tonnes, 59% du papier et du carton générés en Andorre. Au niveau des emballages légers, 18% de ceux générés dans le pays furent collectés, représentant 998 tonnes, c'est-à-dire, 8,1% de moins qu'en 2015.

	2014	2015	2016
Verre	70%	63%	52%
Emballages	22%	24%	18%
Papier et carton	62%	52%	59%

Source : Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Durabilité ; Département de l'Environnement.

Les vallées d'Andorre ont une histoire enracinée

HISTOIRE



Démocratie
européenne

SYSTÈME POLITIQUE ET INSTITUTIONS

LE RÉGIME POLITIQUE

Le régime politique de l'Andorre est la Coprincipauté parlementaire.

LES INSTITUTIONS

CHEF D'ÉTAT (LES COPRINCES)

La Constitution définit les coprinces comme étant, conjointement et de manière indivise, le chef d'État de l'Andorre. Les Coprinces sont, à titre personnel et exclusif, l'évêque d'Urgell et le président de la République française. Ils sont le symbole et les garants de l'indépendance de l'Andorre et du maintien de l'esprit d'égalité dans les relations avec les États voisins. Ils sont les arbitres et les modérateurs du pouvoir public et des institutions. Actuellement le Coprince épiscopal est Son Excellence Monseigneur Joan Enric Vives i Sicília, et le Coprince français Son Excellence Monsieur Emmanuel Macron.

LE PARLEMENT (CONSELL GENERAL)

Ses origines remontent au *Consell de la Terra*, créé en 1419 et réformé en 1866. Constitué d'une seule chambre, le *Consell General* est l'assemblée législative ou Parlement de l'Andorre, l'organe supérieur de représentation populaire.

Il a pour fonctions de :

1. Rédiger et approuver les lois
2. Nommer le Chef du Gouvernement
3. Approuver le budget du Gouvernement
4. Régler et contrôler l'action du Gouvernement

Les membres du *Consell*, qui reçoivent le nom de *Consellers*, sont élus au suffrage universel pour un mandat de quatre ans. Le *Consell General* peut se composer d'un minimum de 28 membres et d'un maximum de 42, élus de manière mixte : une moitié par circonscription communale et l'autre moitié par circonscription nationale. Actuellement ils sont 28.

L'organe de direction du *Consell General* est la *Sindicatura* à la tête de laquelle se trouvent le *Síndic* (Président du Parlement) et le *Subsíndic* (Vice-président) qui sont élus par l'assemblée plénière du *Consell General*. Le *Síndic General* est actuellement Monsieur Vicenç Mateu Zamora, Madame Mònica Bonell i Tuset occupant le poste de *Subsíndic General*.

LE GOUVERNEMENT

Le Gouvernement détient le pouvoir exécutif de l'État. Il dirige la politique nationale et internationale de l'Andorre, l'administration de l'État et exerce le pouvoir réglementaire. Le siège du Gouvernement se situe à Andorra la Vella.

Avec un mandat d'une durée de quatre ans, le Gouvernement est formé par le *Cap de Govern* – Chef du Gouvernement – (élu par le *Consell General* et nommé par les coprinces) et par les ministres (nommés par le *Cap de Govern*).

Actuellement, le *Cap de Govern* est Monsieur Antoni Martí Petit.

Les fonctions du gouvernement sont :

1. Diriger l'Administration publique de l'État
2. Diriger la politique nationale
3. Assumer les compétences en matière de politique internationale
4. Assumer les compétences du *Servei de Policia* (Police)

LES COMUNS (ADMINISTRATIONS LOCALES)

D'un point de vue administratif, le territoire andorran est divisé en sept paroisses qui sont, suivant l'ordre protocolaire : Canillo, Encamp, Ordino, La Massana, Andorra la Vella, Sant Julià de Lòria et Escaldes-Engordany, avec Andorra la Vella comme capitale et siège du Gouvernement. L'organe de représentation et d'administration de la paroisse est le *Comú*. Les *Comuns* sont des corporations publiques dotées d'une personnalité juridique et d'un pouvoir de réglementation locale soumise à la loi et qu'ils exercent sous la forme d'ordonnances, règlements et décrets.

LA JUSTICE ANDORRANE

Structurée autour d'une organisation unique, le pouvoir juridictionnel est exercé par les *Batlles* (juges de 1^{re} instance), le *Tribunal de Batlles*, le *Tribunal de Corts* (compétences exclusivement pénales) et le *Tribunal Superior de Justícia* (Tribunal Supérieur de Justice), ainsi que par les présidents respectifs de ces tribunaux ; il comporte trois juridictions : civile, pénale et administrative.

LE TRIBUNAL CONSTITUTIONNEL

Organe suprême d'interprétation de la Constitution, ses sentences ont force obligatoire pour les pouvoirs publics et particuliers. Il adopte son propre règlement et, dans l'exercice de sa fonction, il est uniquement soumis à la Constitution et à la Loi qualifiée du Tribunal Constitutionnel.

LE CONSELL SUPERIOR DE LA JUSTÍCIA

Le Conseil Supérieur de la Justice est l'organe de représentation, de gouvernement et d'administration de l'organisation judiciaire qui veille à l'indépendance et au bon fonctionnement de la justice.

LE MINISTERI FISCAL (LE MINISTÈRE PUBLIC)

Organe qui veille à la défense et à l'application de l'ordre juridique et à l'indépendance des tribunaux. Il promeut devant ceux-ci l'application de la loi pour la sauvegarde des droits des citoyens et la défense de l'intérêt général.

AUTRES INSTITUTIONS

LE RAONADOR DEL CIUTADÀ (OMBUDSMAN ANDORRAN)

Il s'agit de l'institution qui défend et veille à l'exécution et à l'application des droits et des libertés que recueille la Constitution, en agissant comme mandaté ou délégué du Parlement (*Consell General*). Il reçoit et donne suite, en toute indépendance et objectivité, aux plaintes et aux réclamations relatives aux relations entre les citoyens et les administrations et organismes publics de la Principauté.

LE TRIBUNAL DES COMPTES

C'est un organe technique indépendant, organiquement rattaché au Parlement (*Consell General*), qui contrôle les dépenses publiques et qui s'occupe, en outre, de vérifier la transparence de la gestion économique, financière et comptable de l'Administration publique.

L'UNITÉ D'INTELLIGENCE FINANCIÈRE D'ANDORRE (UIFAND)

C'est un organe indépendant qui a pour mission de promouvoir, encourager et coordonner les mesures de prévention contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme.

L'INSTITUT NATIONAL ANDORRAN DES FINANCES (INAF)

C'est une institution financière à caractère public et indépendant qui exerce les fonctions propres de l'autorité du système financier andorran, qui consistent à promouvoir et veiller au bon fonctionnement et à la stabilité du système financier.

REPRÉSENTATIONS DIPLOMATIQUES

- Mission de la Principauté d'Andorre auprès de l'**Union européenne**
- Ambassade de la Principauté d'Andorre auprès des **Pays du Benelux**
- Ambassade de la Principauté d'Andorre en **République fédérale d'Allemagne**
Rue de la Montagne, 10
1000 Bruxelles
Tél. : (+32) (0) 2 513 28 06 - Télécopie : (+32) (0) 2 513 07 41
Courriel : Ambaixada_Belgica@govern.ad
- Représentation Permanente de la Principauté d'Andorre auprès du **Conseil de l'Europe**
10, avenue du Président Robert Schuman
67000 Strasbourg
Tél. : (+33) (0) 3 88 35 61 55 - Télécopie : (+33) (0) 3 88 36 85 77
Courriel : rpand@andorracoe.org
- Mission Permanente de la Principauté d'Andorre au **Bureau des Nations Unies à Genève et autres organisations internationales**
- Mission d'Observation à l'**Organisation Mondiale du Commerce**
Rue Chantepoulet 1-3, 7ème étage
CH-1201 Genève
Tél. : (+41) 22 732 60 60 - Télécopie : (+41) 22 732 60 68
Courriel : missionandorra@bluewin.ch
- Ambassade de la Principauté d'Andorre en **République portugaise**
Rua do Possolo, 76, 2º
1350-251 Lisboa
Tél. : (+351) 21 391 37 40 - Télécopie : (+351) 21 391 37 49
Courriel : Ambaixada_Portugal@govern.ad



- Ambassade de la Principauté d'Andorre au **Royaume d'Espagne**
C/ Alcalá, 73
28009 Madrid
Tél. : (+34) 91 431 74 53 - Télécopie : (+34) 91 577 63 41
Courriel : embajada@embajadaandorra.es
- Mission Permanente de la Principauté d'Andorre aux **Nations Unies**
- Ambassade de la Principauté d'Andorre aux **États-Unis d'Amérique**
- Ambassade de la Principauté d'Andorre au **Canada**
- Ambassade de la Principauté d'Andorre aux **États-Unis mexicains**
Two United Nations Plaza, 27th floor
New York, NY 10017
Tél. : (+1) 212 750 8064/8065 - Télécopie : (+1) 212 750 6630
Courriel : contact@andorraun.org
- Ambassade de la Principauté d'Andorre en **République française**
- Délégation Permanente de la Principauté d'Andorre à l'**UNESCO**
1, place d'Andorre (ancien 51bis, rue de Boulainvilliers)
75016 Paris
Tél. : (+33) (0) 1 40 06 03 30 - Télécopie : (+33) (0) 1 40 06 03 64
Courriel : Ambaixada_Franca@govern.ad
- Mission Permanente de la Principauté d'Andorre à l'**OSCE**
- Mission Permanente de la Principauté d'Andorre auprès du **Bureau des Nations Unies à Vienne et à la CTBTO**
- Ambassade de la Principauté d'Andorre en **République d'Autriche**
- Ambassade de la Principauté d'Andorre en **République tchèque**
- Ambassade de la Principauté d'Andorre en **Hongrie**
- Ambassade de la Principauté d'Andorre en **République slovaque**
Kärntnerring 2A/13
1010 Wien
Tél. : (+43) (0) 1 961 090 920 - Télécopie : (+43) (0) 1 961 090 950
Courriel : office@ambaixada-andorra.at

ORGANISMES INTERNATIONAUX

Actuellement, la Principauté d'Andorre fait partie de 23 organismes internationaux :

- Bureau International des Expositions (BIE).
- Comité international de la Croix-Rouge (CICR).
- Conseil de l'Europe.
- Cour pénale internationale (CPI).
- Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBTO).
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
- Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).
- Organisation des Nations Unies (ONU).
- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).
- Organisation internationale de la Francophonie (OIF).
- Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT).
- Organisation mondiale de la Santé Animale (OIE).
- Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).
- Organisation mondiale des douanes (OMD).
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).
- Organisation mondiale de la santé (OMS).
- Organisation mondiale du tourisme (OMT).
- Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).
- Secrétariat général Ibéro-américain (SEGIB).
- Union internationale des télécommunications (UIT).
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).
- Conférence de La Haye de droit international privé.

AMBASSADEURS

L'Andorre a des ambassadeurs accrédités résidents en :

- Espagne
- France
- Belgique
- États-Unis d'Amérique
- Nations Unies
- Conseil de l'Europe

L'Andorre a des ambassadeurs accrédités non-résidents au :

- Portugal
- Luxembourg
- Pays Bas
- Allemagne
- Canada
- Mexique
- Suisse
- Monaco
- Saint-Marin
- Liechtenstein
- Saint Sièges
- Bureau des Nations Unies à Genève



RÉGIME JURIDIQUE

Réglementation simple et moderne

PROCÉDURES DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE

• **Demande de réservation de dénomination sociale** déposée auprès du Gouvernement. Ce certificat, qui expire 12 mois à dater de sa délivrance, produit, durant la période de vigueur, une réservation de dénomination en faveur des futurs signataires de l'acte de constitution (5,69 €).

• **Demande au Gouvernement d'une autorisation d'investissement étranger**, pour des investissements étrangers dont la participation est supérieure à 10% du capital social.

• **Acte authentique.** Pour constituer la société, l'acte authentique de constitution de la société est passé par-devant un notaire andorran.

• **Immatriculation.** L'immatriculation auprès du Registre

est obligatoire et la société acquiert une personnalité juridique dès son immatriculation.

Les sociétés qui exercent une activité commerciale, industrielle ou de services doivent s'enregistrer auprès du Registre du Commerce et de l'Industrie.

Les sociétés commerciales andorranes peuvent opter pour les formes juridiques suivantes :

	Capital minimum nécessaire :
Société anonyme (S.A.)	60.000 €
Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	3.000 €

Décret législatif du 26-02-2014 portant publication du texte refondu de la Loi 20/2007, du 18 octobre, relative aux sociétés anonymes et à responsabilité limitée.

L'exercice d'une profession diplômée est réglementé par le Décret législatif du 26-02-2014 portant publication du texte refondu de la Loi 6/2008, du 15 mai, relative à l'exercice des professions diplômées et d'ordres et associations professionnelles.

Une destination
attrayante pour
de nouveaux
secteurs et
entreprises

INVESTISSEMENT ÉTRANGER

Le 19 juillet 2012 entra en vigueur la Loi 10/2012, sur l'investissement étranger en Principauté d'Andorre pour ouvrir son économie aux investissements et aux entreprises étrangers ; cette Loi, en outre, supprime les restrictions sectorielles que prévoyait la Loi 2/2008, du 8 avril, sur les investissements étrangers en Principauté d'Andorre. Ainsi, l'Andorre se positionne pour être en situation de rivaliser avec les économies voisines, sur un pied d'égalité, tout en permettant au pays de devenir une destination attrayante pour de nouveaux secteurs et entreprises.

Un investissement étranger est l'investissement qui se fait en Andorre dans les cas suivants :

Personne physique non andorrane ou non résidente : sont soumis à la loi les investissements effectués par les titulaires des permis de résidence impliquant une temporalité. Ex. : autorisation d'immigration temporaire. Sont également assujettis à la loi les investissements effectués par les titulaires d'autorisations de travail frontalier.

Personne morale de nationalité étrangère : y compris les organismes publics de souveraineté étrangère.

Société andorrane avec une participation étrangère.

Succursales, ou autres genres d'établissements permanents en Andorre appartenant à des personnes étrangères non résidentes en Andorre.

Types d'investissements étrangers

Investissement étranger direct : investissement en participation de sociétés andorranes ou pour la constitution ou l'agrandissement de succursales ou autres types d'établissements permanents.

Immobilier : investissement en vue de l'acquisition de la propriété ou de droits réels sur des immeubles ou des concessions administratives supposant un usage privatif de l'immeuble situé en territoire andorran.

En portefeuille : investissements pour souscrire des :

- *Valeurs représentatives d'emprunts* émis par des personnes résidentes et/ou andorranes privées ou publiques.
- *Actions et parts sociales privilégiées* incluant le droit de vote.
- *Actions ou participations dans des organismes d'investissement* soumis au règlement du système financier.

Autres types : investissements sous d'autres formes non prévues ci-dessus, comme la participation à des contrats de comptes de participation, fondations, coopératives ou communautés de biens.

L'autorisation préalable est requise dans les cas suivants :

Investissement étranger direct : tout investissement étranger avec plus de 10% du capital social ou des droits de vote de sociétés andorranes.

Immeubles : l'autorisation préalable est nécessaire pour les investissements susceptibles d'être effectués par :

- *Les personnes physiques non andorranes* et non résidentes en Andorre.
- *Les sociétés andorranes* quand la participation étrangère au capital social ou aux droits de vote est égale ou supérieure à 50%.
- *Les succursales ou autres établissements permanents* en Andorre de non-résidents.
- *Les personnes morales étrangères*, y compris les organismes publics de souveraineté étrangère. Ces investissements doivent être nécessairement rattachés au développement de l'activité de la personne morale.

En portefeuille : les investissements sont libres, sans autorisation préalable, hormis la souscription dans un organisme de placement collectif (OPC) de droit andorran, lorsque sont cumulativement réunies les conditions suivantes :

- *Que 50% au moins de son actif* se compose de participations dans des sociétés andorranes et/ou d'immeubles situés en Andorre ou de droits réels sur ceux-ci, ceux de garantie étant exclus.
- *Que le pourcentage de participation étrangère à l'OPC* soit $\geq 50\%$.

Autres types : coopératives, fondations, etc.

Ne sont pas autorisés :

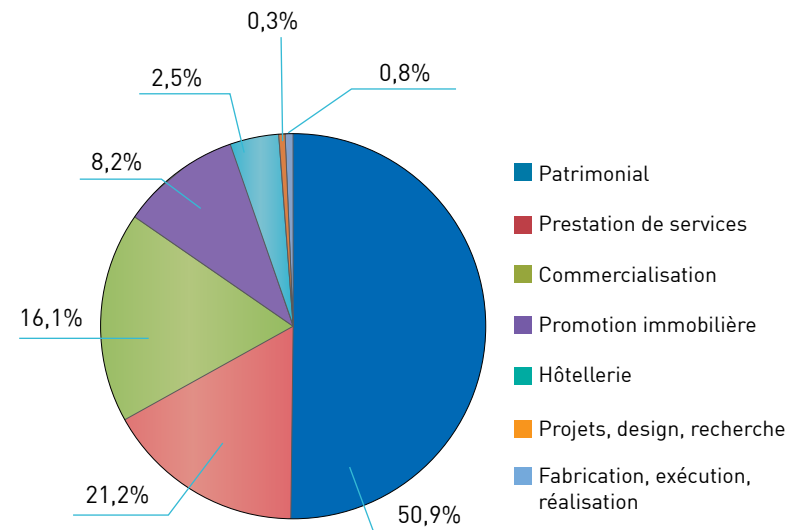
Le refus d'une autorisation d'investissement étranger doit être justifié (p.ex. investissements étrangers effectués par des personnes physiques résidentes, domiciliées ou ressortissantes, dans le cas de personnes morales, de l'un des pays non coopérants en matière de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme (GAFI) ; investissements étrangers effectués par des personnes physiques ou morales pour lesquelles il existe un rapport défavorable en matière de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme ; investissements étrangers susceptibles de nuire à l'exercice du pouvoir public, à la souveraineté et à la sécurité nationale, à l'ordre public et économique, à l'environnement, à la santé publique ou à l'intérêt général).



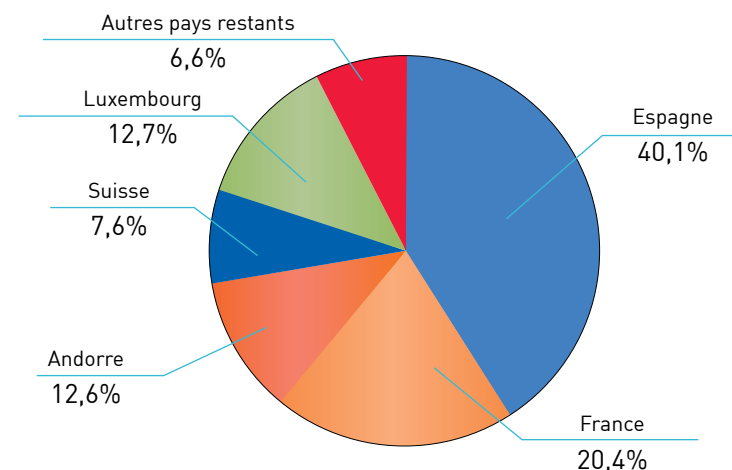
ANALYSE DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

	Total ⁽¹⁾	2015	2016
Total des demandes	2.873	746	810
Autorisées	2.691	695	781
Formalisées	2.203	572	630
Volume de formalisées (en €) ⁽²⁾	278.521.069	96.957.150	98.191.573
Investissement formalisé			
Volume moyen par investissement (en €) ⁽²⁾		169.506	155.860
Volume ⁽²⁾ / PIB		3,8%	3,8% ⁽³⁾
Entreprises et lieux de travail créés par l'investis- sissement étranger			
Entreprises créées ou acquises	1.349	381	407
Lieux de travail créés ⁽⁴⁾	1.594	498	562

VOLUME INVESTISSEMENTS FORMALISÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ⁽²⁾ 2016



VOLUME INVESTISSEMENTS FORMALISÉS PAR PAYS ⁽²⁾ 2016



⁽¹⁾ Données du 19/07/2012 (entrée en vigueur de la loi d'investissement étranger) au 31/12/2016.

⁽²⁾ Investissement initial déclaré par les investisseurs.

⁽³⁾ PIB avancé 2016.

⁽⁴⁾ En entreprises créées ou acquises.

Une fiscalité
directe et
indirecte
avantageuse par
rapport aux pays
voisins

FISCALITÉ

Toute personne physique qui réalise des activités entrepreneuriales ou professionnelles, les sociétés commerciales et les autres personnes morales, ou encore les organismes ayant un but lucratif sont tenus de présenter leurs comptes annuels à l'Administration.

Actuellement, la Principauté a signé des accords d'échange de renseignements à des fins fiscales avec 24 pays, principalement d'Europe (dont l'Espagne et la France). Par ailleurs, l'Andorre a également signé sept conventions de non double imposition (CDI) avec la France, le Luxembourg, l'Espagne, les Émirats arabes unis, le Portugal, le Liechtenstein et Malte, et les négociations se poursuivent avec divers pays en vue d'agrandir le réseau de conventions de non double imposition.

IMPÔTS ET TAXES ACTUELLEMENT EN VIGUEUR

Impôt sur les sociétés

10%
(le taux
général)

Impôt direct grevant le revenu des personnes morales.

*Imposition réduite pour les sociétés réalisant une exploitation internationale d'actifs intangibles, celles qui interviennent dans le commerce international et pour celles qui réalisent la gestion et l'investissement financier intragroupe.

La double imposition interne et internationale est éliminée sur des participations aux bénéfices d'autres sociétés et des déductions sont instaurées, au titre de double imposition, pour la création d'emplois et pour l'investissement.

Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF)

10%
(le taux
général)

Impôt direct et personnel prélevé sur le revenu obtenu par les personnes physiques résidentes, en fonction du montant de celui-ci et des circonstances personnelles et familiales.

*L'impôt grève le revenu du contribuable, entendu comme le total de ses revenus et gains et pertes en capital, indépendamment du lieu où ils se sont produits et quel que soit le lieu de résidence du payeur. Le montant de l'impôt à payer est réduit au niveau des déductions et des bonifications prévues par la Loi.

Impôt sur le revenu des non-résidents fiscaux

10%
(le taux général)

Impôt direct prélevé sur le revenu obtenu dans le pays par les personnes physiques ou morales non-résidentes fiscales.

*Pour des rendements découlant d'opérations de réassurance (1,5%) et pour les revenus versés au titre de redevance (5%). Exonération de l'impôt, entre autres : revenus du travail, revenus du capital mobilier, gains provenant d'actions ou de parts sociales de sociétés andorranes (pour autant que la participation ne soit pas supérieure à 25% du capital) et découlant de la transmission d'actions ou de parts sociales dans des organismes de placement collectif.

Impôt indirect sur les services d'assurance

4%
(le taux général)

Impôt grevant les prestations de services d'assurance ayant pour objet la couverture de risques en tous genres.

* N'y sont pas assujettis le régime de la sécurité sociale et les produits de capitalisation, tels fonds de pensions, plans de retraite ou autres produits de même nature.

Impôt général indirect (IGI)

4,5%
(le taux général)

Impôt indirect prélevé sur la consommation, à travers l'imposition sur des livraisons de biens, des prestations de services réalisées par des chefs d'entreprise ou des professionnels et des importations de biens.

*Pour certaines opérations le taux appliqué est super-réduit (0%), réduit (1%) ou spécial (2,5%) ; il existe également un taux accru (9,5%) pour les opérations de services bancaires et financiers.

Impôt sur la fiscalité sur les revenus de l'épargne

35%

Impôt grevant, à l'origine, les versements d'intérêts effectués par des agents payeurs établis en Principauté d'Andorre à des bénéficiaires effectifs, personnes physiques résidant dans l'un des États membres de l'Union européenne.

* La rétention pratiquée est de 35%. Le montant recouvré par le Gouvernement d'Andorre est transféré, à hauteur de 75%, aux pays de l'Union européenne où résident les bénéficiaires effectifs.

Conformément à l'accord d'échange automatique de renseignements à des fins fiscales entre l'Andorre et l'UE, en 2017 aura lieu le dernier recouvrement de cet impôt, appliqué aux revenus obtenus en 2016.

Taxe sur le Registre de Titulaires d'Activités Économiques

Taxe grevant l'inscription et la permanence sur le Registre de Titulaires d'Activités Économiques.

Montant de l'impôt à payer – Année 2017	Euros
Commerce et industrie	214,21 €* ⁽¹⁾
Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.) ou succursale	1.016,67 €
Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.) ou succursale	851,00 €* ⁽²⁾
Société anonyme (S.A.)	1.480,54 €
Société anonyme (S.A.)	935,50 €* ⁽²⁾
Professions libérales	426,40 €* ⁽³⁾

*Périodicité annuelle

⁽¹⁾ Montant à payer pour l'immatriculation au Registre des Sociétés de la constitution d'une société anonyme ou à responsabilité limitée ou pour inscrire une succursale.

⁽²⁾ Montant annuel à verser si la société n'est pas inscrite au Registre du Commerce et de l'Industrie.

⁽³⁾ Montant annuel à payer pour chaque profession libérale autorisée.

Taxe sur la possession de véhicules

Taxe annuelle qui greve la titularité de tout genre de véhicules inscrit au Registre des Véhicules.

*Le montant est fixé en fonction de la classe du véhicule et de sa puissance en chevaux fiscaux.

Taxe à la consommation (régime douanier)

0-3%

Taxe douanière qui s'applique aux produits agricoles importés en territoire andorran (produits 1 à 24 du système harmonisé et que ne couvre pas l'accord d'Union douanière).

*Le montant à payer change en fonction du bien importé. Il y a des produits avec des taux d'imposition spécifiques, comme certains animaux vivants, les boissons alcoolisées et le tabac. Ces taux sont appliqués sur la valeur de la facture des biens au moment de l'importation, hormis les taux d'imposition qui sont appliqués par unité (animal, kg, litre, etc.).

Impôt sur les transmissions patrimoniales immobilières

3%
(Comú)
1%
(État)

Impôt qui greve la transmission de biens patrimoniaux à titre onéreux ou lucratif entre vifs. L'assiette imposable est la valeur réelle des biens ou des droits qui sont transmis ou cédés.

Taxe sur le Registre des Marques

Taxe qui greve, par un montant fixe, l'enregistrement et le renouvellement d'une marque.

Impôt sur les plus-values dans les transmissions patrimoniales immobilières

Impôt qui grève l'augmentation de la valeur des biens immobiliers mise en évidence par les transmissions, onéreuses ou lucratives, entre vifs de biens immeubles, et par les constitutions ou cessions de droits réels sur ces mêmes biens.

* Le taux d'imposition dépend du nombre d'années durant lesquelles le bien immeuble est resté propriété du contribuable :

- Un taux de 15% jusqu'à un an.
- Un taux de 14% entre un an et un jour et deux ans.
- Un taux de 13% entre deux ans et un jour et trois ans.
- Un taux de 12% entre trois ans et un jour et quatre ans.
- Un taux de 10% entre quatre ans et un jour et cinq ans.
- Un taux de 8% entre cinq ans et un jour et six ans.
- Un taux de 6% entre six ans et un jour et sept ans.
- Un taux de 4% entre sept ans et un jour et huit ans.
- Un taux de 2% entre huit ans et un jour et neuf ans.
- Un taux de 1% entre neuf ans et un jour et dix ans.
- Un taux de 0% à partir de dix ans.

Impôts et taxes annuels relevant des Comuns

Impôt de localisation d'activités commerciales, entrepreneuriales et professionnelles

Il grève l'exercice d'une activité commerciale, entrepreneuriale ou professionnelle.

Calculé à partir de la nature de l'activité, de la localisation de l'établissement et des m² de superficie d'exploitation.

Impôt sur les revenus locatifs

Il grève l'obtention de revenus découlant de la location d'un bien immeuble.

Pourcentage de la valeur totale des revenus obtenus durant l'année (varie en fonction de la paroisse).

Impôt sur la propriété immobilière bâtie

Il grève la propriété d'un bien immeuble bâti ou le droit réel d'usage sur la propriété.

Calculé à partir des m² de superficie du bien immeuble et de sa localisation (le taux appliqué par m² bâti varie selon la paroisse).

Impôt du « foc i lloc »

Il grève le fait de résider dans la paroisse.

Il est payé par les personnes physiques âgées entre 18 et 65 ans recensées dans une paroisse. Le montant à payer est fixe et il varie selon la paroisse.

Autres

Les Comuns peuvent fixer, à travers des ordonnances fiscales, des taxes au titre de la prestation de services publics comme hygiène publique, éclairage, entretien d'espaces publics, déneigement, service de fourrière, connexion au réseau des égouts et eau potable, etc. Ils peuvent également fixer des taxes au titre de la réalisation des fonctions administratives suivantes : délivrance de permis de construire, autorisation d'ouverture d'exercice de commerce, émission de certificats, etc.

Bonne couverture sanitaire

RÉGIME SOCIAL

L'affiliation à la Caisse Andorrane de la Sécurité Sociale (CASS) est obligatoire pour tous les

travailleurs salariés, pour les salariés assimilés et pour les travailleurs exerçant une activité pour leur propre compte.

La cotisation des assurés salariés et assimilés comporte une charge de 6,5% pour le salarié et de 15,5% pour le patron. Dans les cas où, conformément à la loi, ils ne cotisent que pour la branche générale, la charge est alors de 3% pour le salarié et de 7% pour le patron. Pour les travailleurs à leur propre compte la charge est de 22% du salaire global mensuel moyen cotisé par l'ensemble des personnes salariées à la CASS de l'année calendaire immédiatement précédente. Dans les cas où, conformément à la loi, ils ne cotisent que pour la branche générale, le pourcentage de cotisation est de 10% du salaire global mensuel moyen cotisé par l'ensemble des personnes salariées à la CASS de l'année calendaire immédiatement précédente.

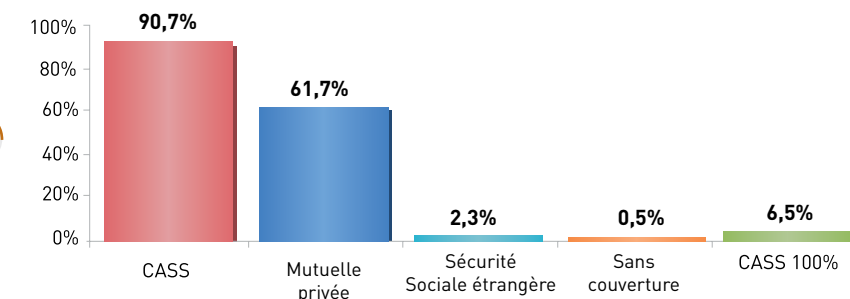
Le système de sécurité sociale comporte deux branches de protection : la branche générale qui couvre les prestations de remboursement, incapacité temporelle, maternité, pa-

ternité, risque durant la grossesse, invalidité, capital pour décès et les pensions d'orphelins ; la branche retraite, qui comprend la pension de retraite et les pensions de veuvage, temporaires ou viagères.

La CASS rembourse les prestations prescrites et dispensées par des prestataires de services en santé ayant signé une convention avec la CASS, à hauteur de 75% des tarifs de responsabilité pour les frais de santé, jusqu'à 90% des tarifs de responsabilité pour les frais d'hospitalisation et d'internement et jusqu'à 100% des tarifs pour les personnes victimes d'un accident du travail ou ayant une maladie professionnelle, et pour les personnes visées à l'article 139.6 du texte consolidé de la Loi 17/2008, du 3 octobre, de la sécurité sociale.

Pour les prestations prescrites et dispensées par des prestataires de services en santé non-conventionnés auprès de la CASS, 33% des tarifs de responsabilité sont remboursés. Si ces prestations sont effectuées en des conditions d'urgence justifiées, dans une zone géographique et qu'il n'y a pas de prestataire conventionné, le remboursement est fait alors dans les mêmes conditions que s'il s'agissait d'un prestataire conventionné.

Population par genre de couverture sanitaire (2016)



Source : Ministère des Finances ; Département de Statistique (EFT).
Note : il est possible d'avoir plus d'une couverture sanitaire (par exemple CASS et Mutuelle privée).

Résidence
attrayante pour
les étrangers

IMMIGRATION

Tout étranger travaillant en Principauté doit être titulaire d'un permis de travail. Une fois engagé par une entreprise nationale, celle-ci doit obtenir du Ministère des Affaires Sociales, de la Justice et de l'Intérieur le permis correspondant. La concession des permis par le ministère est soumise à un quota.

Autorisations de résidence par nationalité

	2010	2015	2016	Variation 2016/2015	% total 2016
Résidence Espagnols	23.037	22.851	23.275	1,9%	50,3%
Résidence Français	3.797	3.433	3.523	2,6%	7,6%
Résidence Portugais	12.651	11.038	10.859	-1,6%	23,5%
Résidence autres nationalités	7.280	7.824	8.580	9,7%	18,6%
TOTAL	46.765	45.146	46.237	2,4%	100%

Note : données au 31 décembre de l'année correspondante.

Source : Ministère des Affaires Sociales, de la Justice et de l'Intérieur ; Département d'Immigration.

Autorisations d'immigration

	2010	2015	2016	Variation 2016/2015	% total 2016
Résidence et travail	34.313	32.213	32.842	2,0%	71,0%
Résidence	7.179	7.514	7.832	4,2%	16,9%
Résidence et travail du personnel enseignant	371	365	364	-0,3%	0,8%
Total des autorisations avec résidence	41.863	40.092	41.038	2,4%	88,8%
Frontalier	1.797	1.436	1.352	-5,8%	2,9%
Frontalier temporaire	32	66	69	4,5%	0,1%
Temporaire	2.831	3.220	3.494	8,5%	7,6%
Temporaire pour études ou recherche	35	129	109	-15,5%	0,2%
Temporaire pour travailleurs entreprises étrangères	207	164	117	-28,7%	0,3%
Travail sans résidence	--	39	58	48,7%	0,1%
Total des autorisations sans résidence	4.902	5.054	5.199	2,9%	11,2%
TOTAL	46.765	45.146	46.237	2,4%	100%

Note : données au 31 décembre de l'année correspondante.

Source : Ministère des Affaires Sociales, de la Justice et de l'Intérieur ; Département d'Immigration.

AUTORISATIONS D'IMMIGRATION DE RÉSIDENCE SANS TRAVAIL

Peuvent obtenir l'autorisation de résidence sans travail :

a) Le résident sans activité lucrative ; la personne physique qui ne possède pas la nationalité andorrane et qui fixe sa résidence principale et effective en Principauté durant au moins 90 jours par année calendaire, sans y exercer aucune activité salariée ou professionnelle.

Néanmoins, le résident sans activité lucrative peut développer les activités nécessaires à la gestion de son propre patrimoine et, en particulier, les fonctions qui lui correspondent en tant qu'administrateur des entités dans le capital ou dans les fonds propres desquels il possède une participation égale ou supérieure à cinquante pour cent, et pour autant que la charge d'administrateur ne soit pas rémunérée.

Le titulaire principal d'une résidence sans activité lucrative doit, de manière permanente et effective, investir une somme d'au moins quatre cent mille euros (400.000 euros) dans l'une des typologies d'actifs et il doit payer et déposer auprès de l'Institut National Andorran des Finances, la somme de cinquante mille euros (50.000 euros) non rémunérés. En outre, le titulaire principal doit également déposer la somme de dix mille euros (10.000 euros) non

rémunérés pour chacune des personnes à sa charge qui acquièrent la condition de résident sans activité lucrative.

b) Le résident pour cause d'études, en stage de formation, pour entraînements sportifs ou qui mène à terme des recherches ; l'étranger qui est autorisé à réaliser des études, des stages de formation, des entraînement sportifs ou à effectuer des recherches à caractère scientifique ou similaire peut résider dans le pays uniquement pendant la durée des études, des stages, des entraînements ou des recherches pour lesquels il a reçu l'autorisation.

c) Le résident pour des raisons de regroupement ; l'étranger qui est autorisé à résider en Principauté d'Andorre avec une personne de nationalité andorrane ou avec le titulaire d'une autorisation de résidence et de travail, dans le cadre du regroupement familial.

d) Le résident pour des raisons professionnelles avec une projection internationale ; la personne physique qui ne possède pas la nationalité andorrane et qui fixe sa résidence principale et effective en Principauté d'Andorre, durant au



rémunérés pour chacune des personnes à sa charge qui acquièrent la condition de résident au titre de professionnel ayant une projection internationale.

e) Le résident pour des raisons d'intérêt scientifique, culturel et sportif ; la personne physique étrangère qui jouit, compte tenu de son talent, d'une reconnaissance internationale dans le monde scientifique, de la culture ou des sports et qui fixe sa résidence principale et effective en Principauté d'Andorre durant au moins 90 jours par année calendaire. 85% au moins des services prêtés doivent être utilisés en dehors du territoire andorran.

Le titulaire principal d'une résidence pour des raisons d'intérêt scientifique, culturel et sportif doit verser et déposer, auprès de l'Institut National Andorran des Finances, la somme de cinquante mille euros (50.000 euros) non rémunérés. En outre, le titulaire principal doit également déposer la somme de dix mille euros (10.000 euros) non rémunérés pour chacune des personnes à sa charge qui acquièrent la condition de résident au titre de raisons d'intérêt scientifique, culturel et sportif.

f) Le résident du fait d'entrer dans un centre gériatrique privé ou dans des centres de soins médicaux ou thérapeutiques privés ; la personne physique qui ne possède pas la nationalité andorranne et qui fixe sa résidence permanente et effective en Principauté d'Andorre dans un centre gériatrique privé ou dans un centre de soins médicaux ou thérapeutiques privé durant au moins 90 jours par année calendaire, sans y exercer aucune activité salariée ou professionnelle.

Néanmoins, la personne résidente peut développer les activités nécessaires à la gestion de son propre patrimoine et, en particulier, les fonctions qui lui correspondent en tant qu'administrateur des entités dans le capital ou dans les fonds propres desquels il possède une participation égale ou supérieure à 50%, et pour autant que la charge d'administrateur ne soit pas rémunérée.

moins 90 jours par année calendaire, pour développer une activité professionnelle ayant une projection internationale. La base à partir de laquelle il développe son activité professionnelle doit se situer en Principauté d'Andorre, il doit compter, tout au plus, avec une personne engagée en régime salarié et 85% au moins des services prêtés par le professionnel doivent être utilisés en dehors du territoire andorran.

Le titulaire principal d'une résidence pour professionnels ayant une projection internationale doit payer et déposer, auprès de l'Institut National Andorran des Finances, la somme de cinquante mille euros (50.000 euros) non rémunérés. En outre, le titulaire principal doit également déposer la somme de dix mille euros (10.000 euros) non

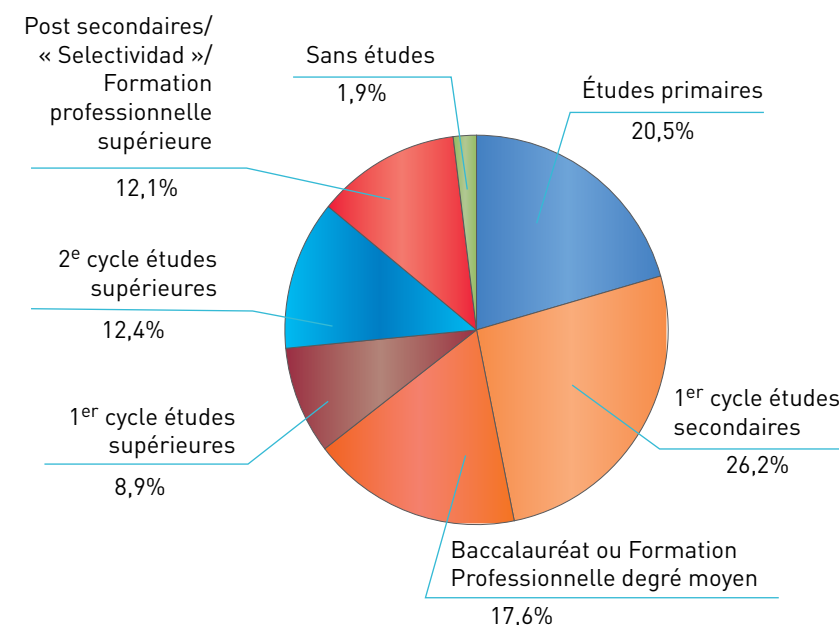
Une éducation pour tous, gratuite et de qualité

ÉDUCATION

En Principauté, le niveau de scolarité est de 100% des enfants et adolescents de 4 à 16 ans et l'enseignement est gratuit jusqu'au baccalauréat. Durant l'année scolaire 2015-2016, la population scolaire andorranne fut de 11.013 élèves.

En Andorre trois systèmes éducatifs cohabitent (jusqu'au baccalauréat) : l'enseignement andorran, qui dépend totalement du Gouvernement andorran ; l'enseignement espagnol, laïque et congréganiste, qui dépend de l'Administration espagnole ; l'enseignement français, qui dépend directement de l'État français et qui suit les programmes d'enseignement que dicte le Ministère de l'Éducation Nationale français.

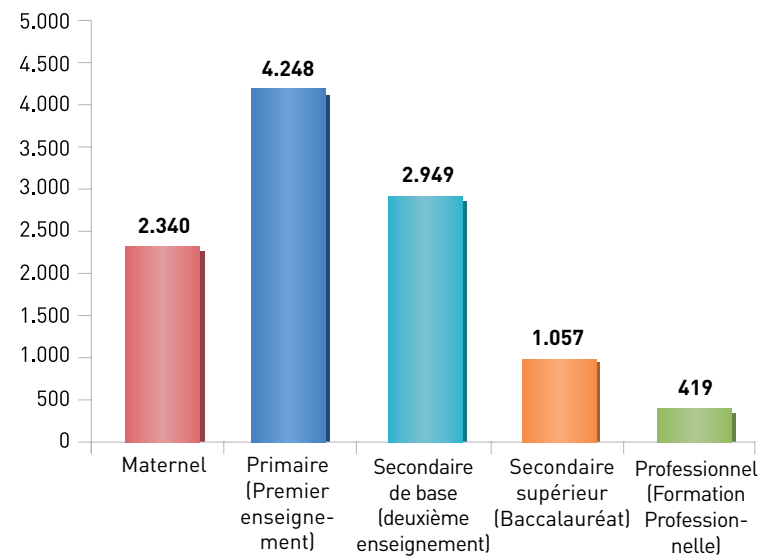
POPULATION PAR NIVEAUX D'ÉTUDES - ANNÉE 2016



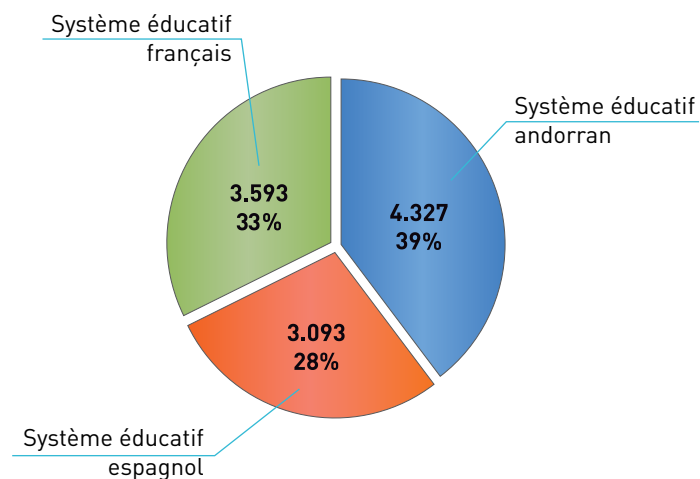
Source : Ministère des Finances ; Département de Statistique.



Élèves par niveaux, année scolaire 2015-16

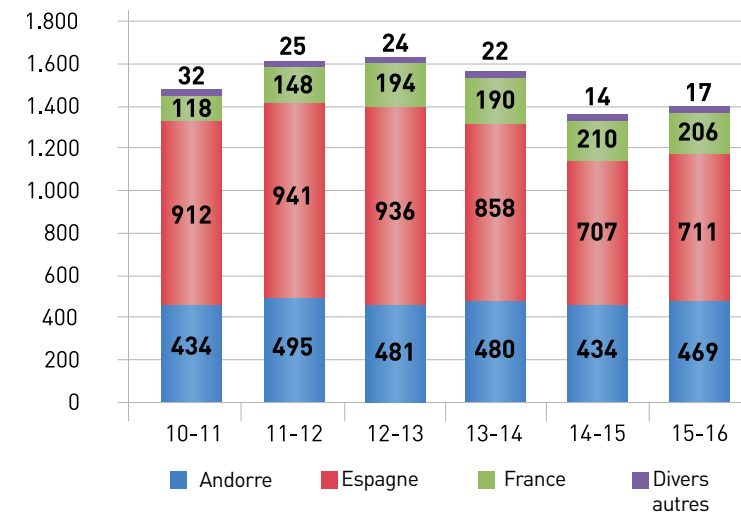


Élèves par systèmes éducatifs, année scolaire 2015-16



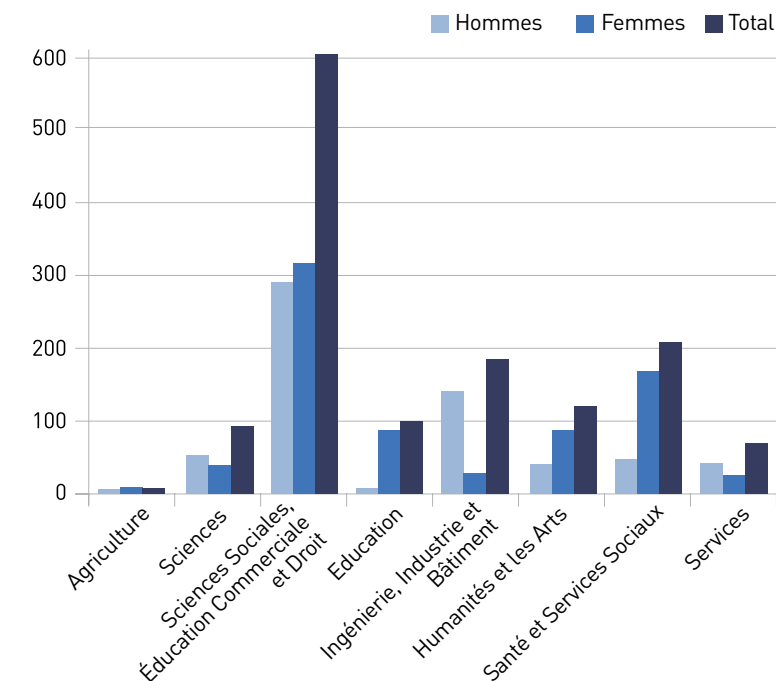
Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ; Département de Systèmes Éducatifs et Services scolaires.

Population universitaire par pays d'étude



Source : Institut d'Études Andorranes.

Étudiants universitaires par domaines d'études (année universitaire 2015-16)



Durant l'année universitaire 2015-2016, la population universitaire de l'Andorre était de 1.403 étudiants. Par sexes, les femmes sont majoritaires avec un poids sur le total de 54%. Quant à la distribution par pays d'étude, l'Espagne se situe en tête de la destination des universitaires andorranes, avec un poids de 51% sur le total ; en deuxième position se situe l'Université d'Andorre qui concentre 33% des universitaires, et la France arrive en troisième position avec 15% des étudiants. Finalement, 1% des élèves restants —c'est-à-dire 17 personnes— sont répartis dans d'autres pays.

La distribution des domaines d'études montre que la discipline avec le plus d'étudiants universitaires d'Andorre est celle des sciences sociales, de l'éducation commerciale et du Droit, qui concentre 43% du total des universitaires. Viennent ensuite les sciences de la santé et les services sociaux (16%), l'ingénierie, industrie et bâtiment (13%) et les humanités et les arts (9%). Avec un poids plus faible, se trouvent finalement l'éducation (7%), les sciences (6%) et les services (5%), et l'agriculture figure en queue du classement avec à peine 7 étudiants (0,5% du total).

L'Andorre,
destination
d'achats

AUTRES DONNÉES UTILES

CALENDRIER DE JOURS FÉRIÉS

L'Andorre compte sur près de 1.400 établissements commerciaux qui sont ouverts tous les jours de l'année, sauf quatre.



1^{er} janvier : Jour de l'An



14 mars : Jour de la Constitution*



8 septembre : Notre Dame de Meritxell, patronne d'Andorre



25 décembre : Noël

* Si le 14/03 coïncide avec un week-end, un jour férié ou avec une période pour laquelle est prévue une grande affluence touristique, le Gouvernement peut suspendre l'obligation de fermeture des commerces.

Le reste de l'année, les horaires d'ouverture sont généralement :

- de 9 à 20 h, de dimanche à jeudi.
- de 9 à 21 h, les vendredis et samedis, et jusqu'à 22 h à l'occasion de dates et de périodes de grande affluence touristique comme le pont de la Vierge du Pilar, la Toussaint, l'Immaculée Conception, Noël, l'Épiphanie et Pâques, entre autres.

FRANCHISES DOUANIÈRES

Lorsque, après avoir visité la Principauté, vous quittez l'Andorre pour rentrer dans un pays de l'Union européenne, vous êtes autorisé à emporter, par personne, certaines quantités ou valeurs de produits achetés en Andorre, sans avoir à les déclarer aux Douanes Andorranes ni aux Douanes communautaires.

Avant de franchir la frontière, il est conseillé de se renseigner auprès des Douanes communautaires sur les limitations spéciales susceptibles d'être appliquées à certains produits, surtout animaux ou végétaux, animaux vivants, espèces en voie d'extinction, médicaments, armes, munitions, objets d'art et de collection, devises, or et moyens de paiement.

Franchises par personne :

Produits industriels

Parfums :

75 g de parfums + 375 ml d'eaux de Cologne.

Autres produits industriels :

Jusqu'à concurrence de 900 euros/personne (adultes).
Jusqu'à 450 euros/personne (mineurs, âgés de moins de 15 ans).

Produits agricoles

Café :

1.000 g de café ou 400 g d'extraits.

Tabac (*) :

300 cigarettes ou 150 cigares (de moins de 3 g par pièce) ou 75 cigares (de plus de 3 g par pièce) ou 400 g de tabac à pipe.

Thé :

200 g de thé ou 80 g d'extraits.

Boissons alcoolisées (*) :

1,5 l de liqueur de plus de 22 degrés ou 3 l de liqueurs ou apéritifs de moins de 22 degrés ou de vin mousseux. 5 l de vin de table.

Autres produits agricoles :

Jusqu'à concurrence de 300 euros (**) sans dépasser : 2,5 kg de lait en poudre, 3 kg de lait concentré, 6 kg de lait frais, 1 kg de beurre, 4 kg de fromage, 5 kg de sucre et sucreries, 5 kg de viande.

(*) Pour ces produits les personnes de moins de 17 ans ne bénéficient d'aucune franchise.

(**) Pour les personnes âgées de moins de 15 ans les États membres de la CE peuvent réduire la franchise, tout au plus, à la moitié des quantités prévues.

L'ANDORRE, UNE ÉCONOMIE AVANCÉE

Pays de services avec une économie ouverte, flexible et compétitive

PRINCIPAUX TRAITs CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE ANDORRANE

La Principauté d'Andorre est un pays européen qui se caractérise par un fort dynamisme socioéconomique et par la stabilité de son système politique et institutionnel.

L'activité économique de l'Andorre est orientée principalement sur les services, tout comme le reste des économies européennes. **Le tourisme et le commerce constituent les piliers fondamentaux de l'économie de la Principauté.** Le tourisme, de plus en plus diversifié en fonction de la saison de l'année, attire près de 8 millions de visiteurs par an, surtout espagnols et français. C'est la raison qui fait que l'évolution économique de l'Andorre présente une forte dépendance de la conjoncture extérieure, principalement des économies voisines. Au niveau national, la production limitée de manufactures est remplacée par des importations élevées pour répondre à la demande interne et, surtout, à la demande des visiteurs étrangers qui se rendent en Andorre.

Un autre secteur stratégique pour le pays est le secteur financier, eu égard à sa contribution significative au PIB andorran (le secteur financier et celui des assurances représentent approximativement 21%), son noyau central étant le système bancaire. Ce dernier, avec des ressources sous gestion de 45.434 millions d'euros en 2016 et avec d'excellents ratios de solvabilité et de liquidité, est le signe de la bonne évolution du système financier andorran et la garantie de sa consolidation, aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'étranger.

L'économie andorrane, moderne et en constant développement, a été marquée ces dernières années par d'importants accords de natures diverses qui ont été signés avec plusieurs pays de l'Union européenne, et aussi avec les principaux organismes internationaux comme l'OCDE. Actuellement, l'Andorre et l'Union européenne poursuivent des conversations en vue d'affronter la négociation pour une majeure participation sur le marché intérieur de l'UE.

Ce processus d'harmonisation internationale conduit la Principauté vers un nouveau cycle socioéconomique où **l'investissement étranger et l'internationalisation des entreprises du pays** seront les nouveaux piliers d'une économie qui, en 2016, enregistra un PIB de 2.584,1 millions d'euros, situant le PIB par habitant à 35.348 euros au dessus de la moyenne européenne.

La nouvelle Loi d'investissement étranger, qui entra en vigueur en 2012, ainsi que les accords récemment signés avec les États de l'UE en matière fiscale ratifient le progrès constant de la Principauté vers la constitution d'une zone européenne de larges opportunités pour l'investissement et l'expansion économique. ACTUA est l'agence de promotion économique de la Principauté pour l'investisseur étranger qui cherche à établir de nouvelles entreprises en Andorre.

PIB ET VAB

Taxes de variation réelles

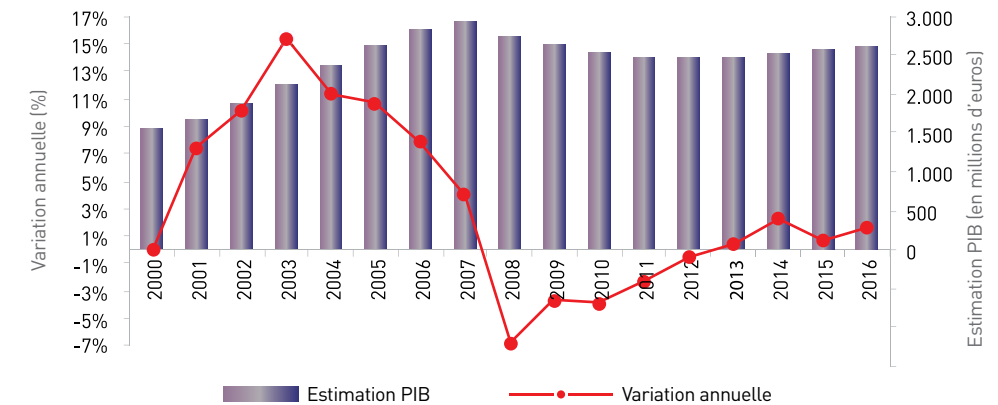
	2015	2015				2016	2016			
		I	II	III	IV		I	II	III	IV
PIB	0,8%	0,8%	0,5%	0,8%	1,4%	1,2%	1,8%	1,0%	1,0%	1,2%
VAB par secteurs										
Agriculture	-4,4%	-6,1%	-4,0%	-4,2%	-3,5%	0,5%	-1,4%	-0,1%	1,6%	2,0%
Industrie	-1,2%	0,2%	-0,9%	-2,0%	-1,9%	-1,1%	-1,7%	-1,3%	-1,1%	-0,5%
Bâtiment	0,2%	-0,7%	0,1%	0,6%	0,8%	1,2%	0,8%	1,0%	1,3%	1,6%
Services	1,4%	1,6%	1,4%	1,4%	1,5%	1,4%	2,1%	1,1%	1,1%	1,2%
Commerce, Hôtellerie, Transports, Information et Communications	4,2%	2,8%	4,0%	4,8%	5,1%	4,4%	5,1%	4,2%	3,9%	4,5%
Entités financières, Immobilières, Professionnelles et Techniciennes	-0,5%	0,9%	-0,6%	-1,3%	-1,1%	-0,7%	-0,3%	-1,1%	-0,6%	-0,7%
Administration publique, Éducation, Santé, Services Sociaux et Personnels	1,5%	1,2%	1,4%	1,8%	1,7%	0,7%	2,0%	0,7%	0,1%	0,0%
VAB non financière	2,5%	1,7%	2,3%	2,8%	3,0%	2,4%	3,2%	2,3%	2,0%	2,1%

Source : Ministère des Finances ; Département de Statistique.

En 2016, le PIB de la Principauté se situa, en termes nominaux, à 2.584,1 millions d'euros, une hausse de 1,9% par rapport au PIB enregistré à la clôture de l'année 2015 (2.535,1 millions d'euros). Cette croissance du PIB nominal andorran de 2016 s'explique par l'évolution positive de la VAB des secteurs de l'Agriculture (+0,5%), du Bâtiment (+1,2%) et en particulier des Services (+1,4%), alors que, au contraire, l'Industrie enregistra une chute de la VAB de -1,1%.

Plus en détail, les branches du secteur des services (qui représentent dans leur ensemble 88,8% de la VAB totale de l'économie andorranne) ont fait preuve, en termes généraux, d'une évolution modérément positive, conduite par l'amélioration des activités liées au Commerce et au Tourisme. En concret, le sous-secteur du Commerce, de l'Hôtellerie, des Transports et de l'Information et Communications ont bénéficié d'un comportement plus dynamique de la consommation, et ont enregistré une croissance de la VAB de +4,4%. L'évolution du sous-secteur des Administrations publiques, de l'Éducation, de la Santé, des Services Sociaux et Personnels a également été positive, avec une augmentation de la VAB de +0,7%, qui, malgré cela, a été moins intense que celle enregistrée en 2015 (+1,5%). Ces résultats positifs contrastent avec la tendance moins favorable du sous-secteur des Activités financières, Immobilières, Professionnelles et Techniques qui, durant 2016, a connu une chute de la VAB de -0,7%, légèrement supérieure à celle de l'année 2015 (-0,5%).

Évolution de l'estimation du PIB nominal (2000-2016)



Source : Ministère des Finances ; Département de Statistique.

NOTATIONS PAYS

Notations Pays (Standard & Poor's)

	2004	2008	2012	2015	2016
Long terme	AA	AA-	A-	BBB-	BBB-
Perspective	Stable	Négative	Négative	Négative	Stable
Court terme	A-1+	A-1+	A-1	A-3	A-3

Notations Pays (Fitch)

	2015	2016
Long terme	BBB	BBB
Perspective	Stable	Positive
Court terme	F2	F3

Source : Ministère des Finances.

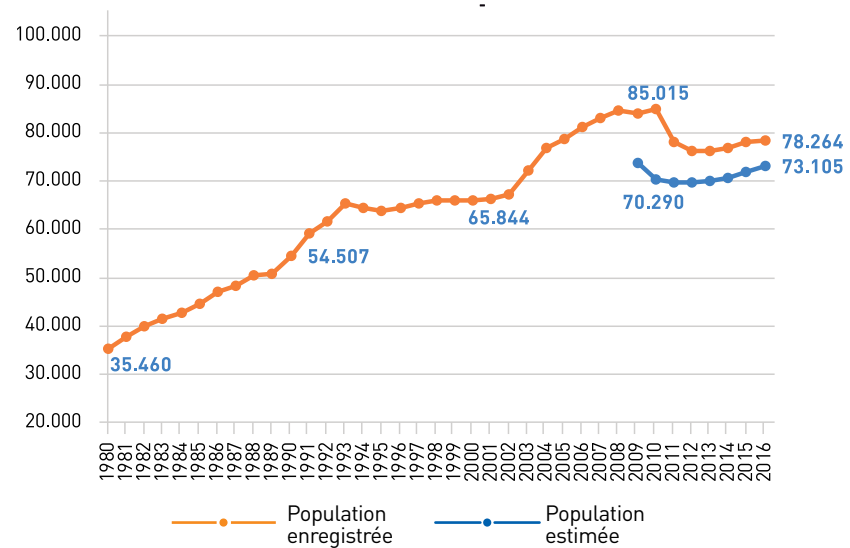
Une population jeune et ouverte à l'immigration

POPULATION

En 2016 la population enregistrée lors des recensements paroissiaux de la Principauté d'Andorre était de 78.264 habitants (78.014 en 2015). L'augmentation de la population autochtone a contribué, à un très bon rythme, à la croissance démographique totale du pays, avec une augmentation moyenne de +2,9% annuel depuis 1998. La population totale estimée par le Département de Statistique se situe en 73.105 habitants, dont la moitié approximativement, 36.575, est population autochtone. Les autres 36.530 habitants sont des étrangers, provenant principalement d'Espagne (49%), du Portugal (25%) et de la France (8%) et qui, pour la plupart, arrivèrent entre le début des années 1960 et 1993. Postérieurement, durant une période de quatre ans, l'immigration cessa, pour reprendre de nouveau en 1998, bien qu'à un rythme plus lent que lors de la période migratoire antérieure. Ce flux migratoire s'arrêta de nouveau en 2009-2010 à cause de la crise économique internationale qui affecta également l'Andorre. Durant les années 2011-2013 une diminution de la population enregistrée se produisit en raison, surtout, du processus de *nettoyage* administratif des registres du recensement de population réalisé par les *Comuns* de chaque paroisse.

À partir de l'année 2014, aussi bien la population enregistrée que celle estimée, entame une tendance de croissance à la hausse grâce à un contexte économique plus positif.

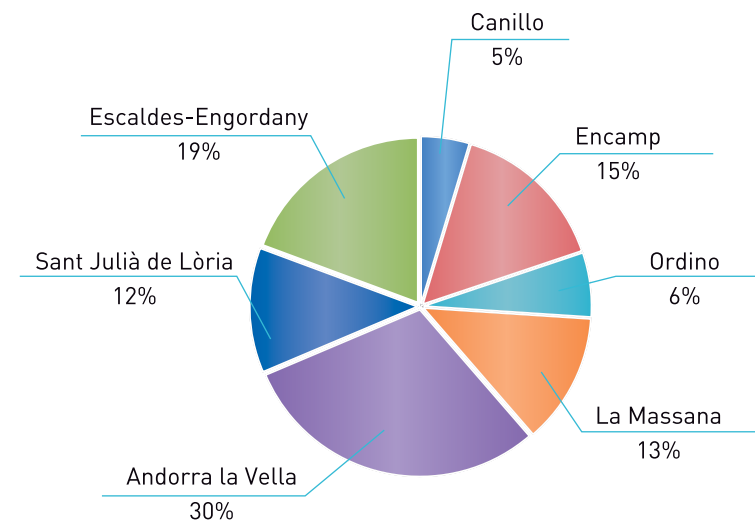
Évolution de la population enregistrée et estimée (1980-2016)



Source : Recensements paroissiaux des *Comuns* / Ministère des Finances ; Département de Statistique.

Distribution de la population par paroisses (2016)

La population se concentre surtout dans les paroisses centrales du pays, Andorra la Vella étant la plus peuplée.

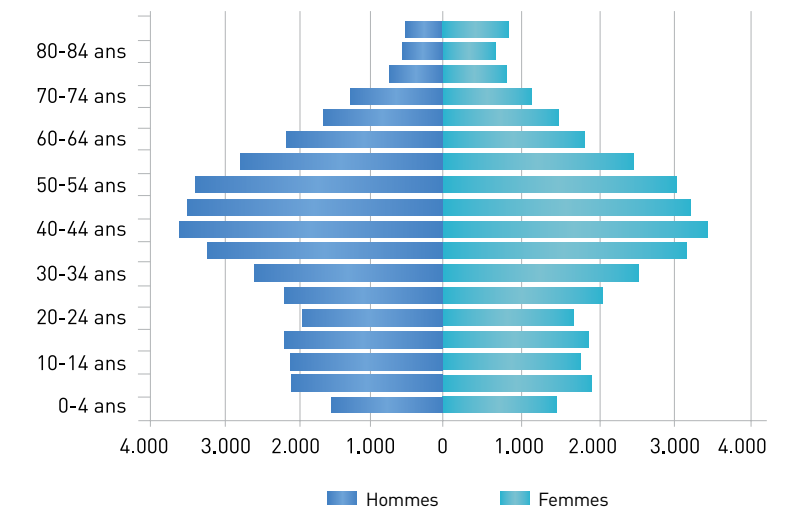


Source : Ministère des Finances ; Département de Statistique.

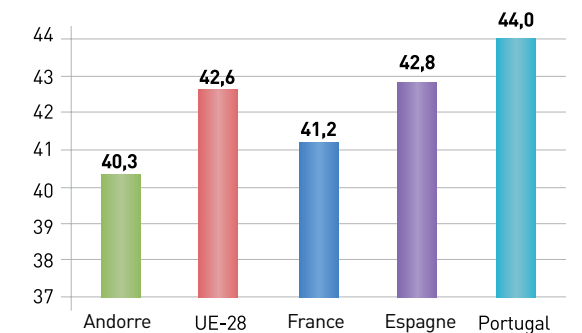
Moyenne d'âge de la population (2016)

La moyenne d'âge de la population en Andorre se situe à 40,3 ans, en dessous des registres moyens européens.

Structure de la population par âge et sexe (2016)



Source : Ministère des Finances ; Département de Statistique.



Source : Eurostat / Ministère des Finances ; Département de Statistique.

Population estimée par nationalité

	2016	% total 2016
Andorrane	36.575	50,0%
Espagnole	18.064	24,7%
Portugaise	9.196	12,6%
Française	2.968	4,1%
Britannique	690	0,9%
Argentine	561	0,8%
Russe	502	0,7%
Philippine	407	0,6%
Marocaine	374	0,5%
Italienne	370	0,5%
Brésilienne	255	0,3%
Allemande	212	0,3%
Belge	180	0,2%
Hollandaise	177	0,2%
Chilienne	169	0,2%
Péruvienne	165	0,2%
Colombienne	130	0,2%
Cubaine	96	0,1%
Dominicaine	92	0,1%
Ukrainienne	86	0,1%
Américaine	81	0,1%
Uruguayenne	70	0,1%
Autres nationalités	1.685	2,3%
TOTAL	73.105	100,0%

INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

Les **taux de natalité et de fécondité** andorrans se situent en-dessous de la moyenne européenne, et **le taux de nuptialité** est relativement bas par rapport à la majorité des pays européens. De même, **le taux de mortalité** est très inférieur aux niveaux européens, ce qui s'explique, en grande partie, par le retour de nombreux immigrants dans leur pays d'origine durant la dernière étape de leur vie. Ceci fait que les proportions de population jeune (jusqu'à 14 ans) et de seniors (65 ans et plus) sont, en Andorre, inférieures aux moyennes européennes, et que, parallèlement, **la moyenne d'âge de la population** andorrane, qui se situe à 40,3 ans, est elle aussi, inférieure à la moyenne des registres européens.

2016

	Andorre	UE-28	France	Espagne
Taux d'accroissement naturel (‰)	4,5	0,0	3,0	0,0
Taux de natalité (‰)	8,7	10,0	11,7	8,7
Taux de mortalité (‰)	4,2	10,0	8,8	8,8
Indicateur conjoncturel de fécondité (enfants par femme) ⁽¹⁾	1,19	1,58	1,96	1,33
Moyenne d'âge de la population	40,3	45,6	41,2	42,8
Population jusqu'à 14 ans (% du total)	14,8	15,6	18,5	15,1
Population âgée de 65 ans et plus (% du total)	13,2	19,2	18,8	18,7
Moyenne d'âge à la maternité ⁽¹⁾	33,3	30,5	30,4	31,9

Note : les taux de l'Andorre sont calculés en prenant comme base la population estimée.

⁽¹⁾ Année 2015 pour l'UE-28, France et Espagne.

Source : Eurostat / Ministère des Finances ; Département de Statistique.

Un marché du travail flexible

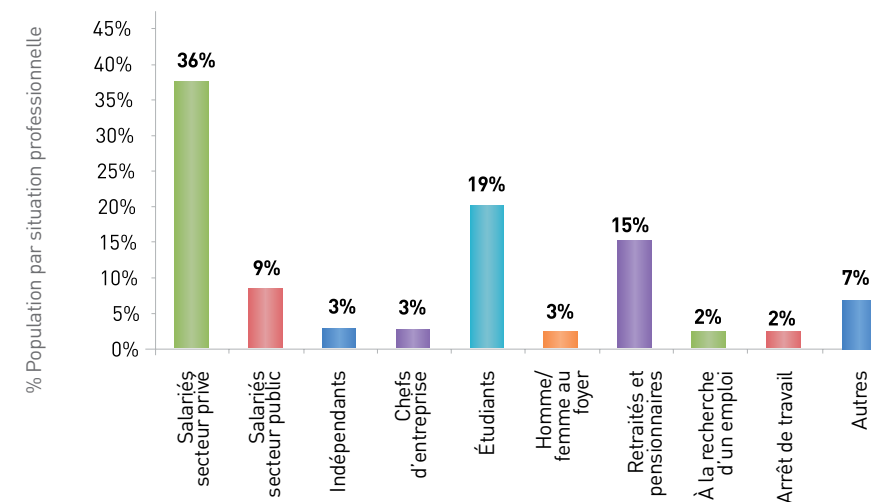
MARCHÉ DU TRAVAIL

SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA POPULATION

L'importante présence d'activités tertiaires dans l'économie, et surtout celles liées au tourisme, comporte l'existence de modèles d'embauche flexibles et une importante saisonnalité de l'emploi.

Dans ce contexte, la distribution de la population par situation professionnelle prouve, selon les données de 2016, que **45% sont des salariés et 6% des chefs d'entreprise ou des travailleurs indépendants**, alors que le pourcentage de population sans emploi est relativement réduit — **2% de la population était à la recherche d'un emploi** en 2016.

Distribution de la population à partir de sa situation professionnelle (2016)



Source : Ministère des Finances ; Département de Statistique (BdF/EFT).

SALARIÉS PAR SECTEURS

En 2016, la population salariée en Andorre était de 36.604 personnes. Par grands secteurs d'activité, le plus important est celui des services, avec 87,4% de la population active occupée. Vient ensuite le bâtiment (7,7%) et, plus loin, l'industrie (4,4%), tandis que le secteur primaire représente un faible 0,5% de l'occupation salariée. Parmi les activités tertiaires, il convient de souligner le volume de population occupée dans le commerce (23,9% du total des salariés) et dans des activités directement

rattachées au tourisme, comme l'hôtellerie (12,8%). Le poids de l'occupation dans l'Administration publique et dans les activités immobilières, de location et de services entrepreneuriaux est également important —de l'ordre de 11,8% et de 12,5%, respectivement—, et celui des activités à caractère social (éducation, santé et autres services sociaux) qui, dans leur ensemble, représentent 14,3% du total des salariés en Andorre.

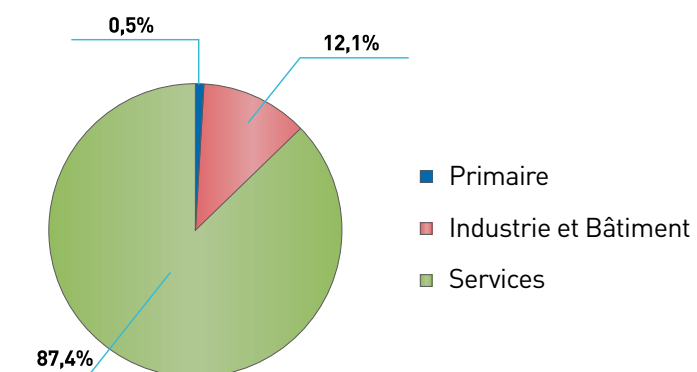
Nombre de salariés

	2005	2010	2015	2016	Variation 2016/2015	% total 2016
Agriculture, élevage, chasse et sylviculture	146	148	164	171	4,5%	0,5%
Industrie	1.783	1.667	1.434	1.454	1,5%	4,0%
Production et distribution d'énergie électrique, gaz et eau	149	158	157	160	2,1%	0,4%
Bâtiment	6.723	4.491	2.758	2.816	2,1%	7,7%
Commerce et réparation de véhicules	11.142	9.732	8.667	8.754	1,0%	23,9%
Hôtellerie	5.635	4.862	4.553	4.702	3,3%	12,8%
Transport et communications	1.228	1.154	1.056	1.102	4,3%	3,0%
Système financier	1.515	1.661	1.960	1.947	-0,7%	5,3%
Activités immobilières et services entrepreneuriaux	3.885	4.078	4.358	4.571	4,9%	12,5%
Administration publique et sécurité sociale	3.821	4.355	4.405	4.317	-2,0%	11,8%
Éducation	536	563	552	585	6,0%	1,6%
Activités sanitaires, vétérinaires, services sociaux	1.349	1.669	1.807	1.926	6,6%	5,3%
Autres activités sociales et services personnels	2.335	2.398	2.655	2.733	2,9%	7,5%
Autres	1.482	1.614	1.402	1.364	-2,7%	3,7%
TOTAL	41.727	38.552	35.928	36.604	1,9%	100%

Source : CASS / Ministère des Finances ; Département de Statistique.

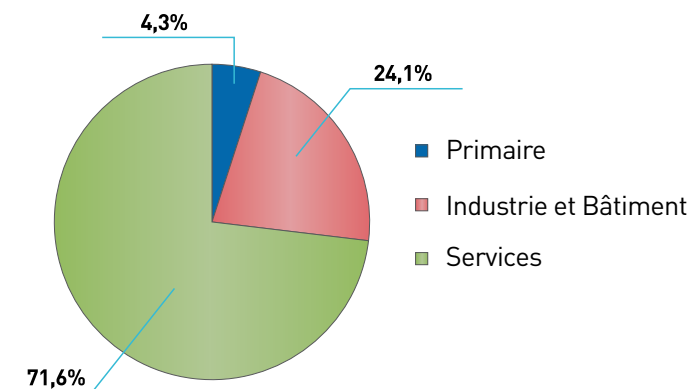
DISTRIBUTION DES SALARIÉS PAR SECTEURS

Distribution des salariés par secteurs en Andorre (2016)



Source : CASS / Ministère des Finances ; Département de Statistique.

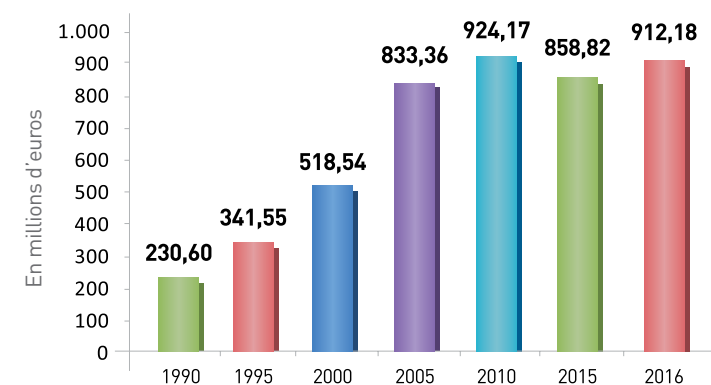
Distribution des salariés par secteurs en UE-28 (2016)



Source : Eurostat.

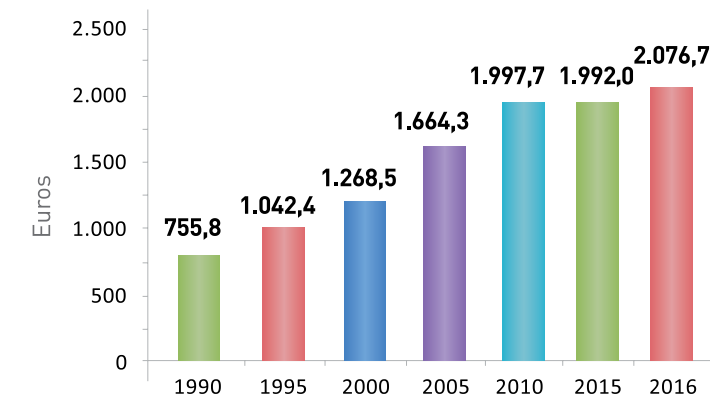
SALAIRES

Masse salariale (1990-2016)



Source : CASS / Ministère des Finances ; Département de Statistique.

Salaire moyen (1990-2016)



SALAIRE MINIMUM

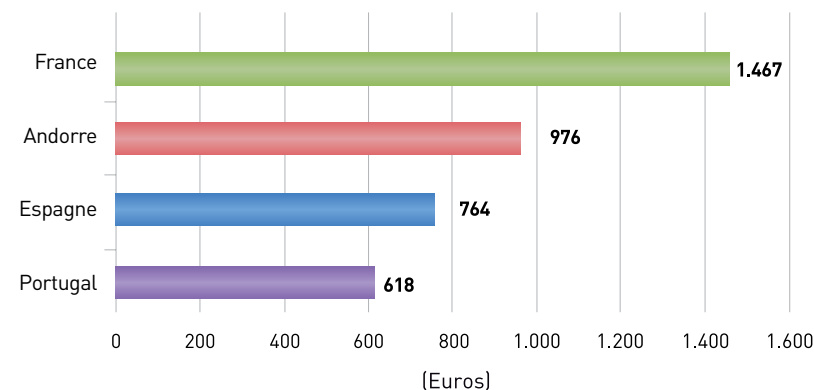
Le Gouvernement fixe périodiquement, au moins une fois par an, le salaire minimum interprofessionnel (SMI), par un décret spécifique. La politique habituelle consiste à prendre comme référence l'IPC de l'année antérieure.

Salaire minimum interprofessionnel (SMI) et IPC

	SMI mensuel (€)	SMI % var. annuelle	IPC
1990	458,4	10,5%	n/d
1995	615,7	6,5%	n/d
2000	689,6	3,3%	4,3%
2005	812,9	3,8%	3,1%
2010	915,2	0,0%	1,6%
2015	962,0	0,0%	-0,9%
2016	975,9	1,4%	0,4%
2017	991,5	1,6%	2,6%

Source : Ministère des Affaires sociales, de la Justice et de l'Intérieur ; Département du Travail / Ministère des Finances ; Département de Statistique.

Salaire minimum (2016)



Source : Eurostat / Ministère des Finances ; Département de Statistique.

SERVICE D'OCCUPATION

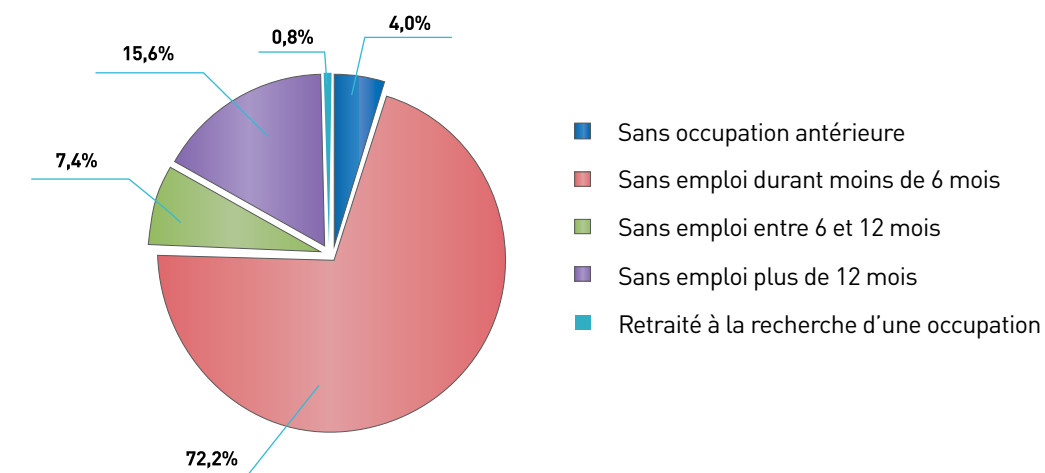
Le Service d'Occupation (semblable au *Pôle emploi français*) est un service, public et gratuit, qui a pour objectif de faciliter, favoriser et exécuter l'intermédiation professionnelle dans un cadre d'adéquation qualitative et quantitative entre l'offre et la demande de travail consignées dans le propre Service, et procurer au Gouvernement une information suffisante en matière d'offre et de demande d'emplois afin qu'il puisse exercer ses compétences et parvenir à ses objectifs en matière d'emploi et d'intégration sociale.

Service d'occupation (moyenne annuelle)

	2010	2015	2016	Variation 2016/2015
Demandeurs à la recherche d'emploi	510	569	480	-15,6%
Demandeurs à la recherche d'une amélioration d'emploi	152	158	128	-19,0%
Bénéficiaires de l'allocation chômage	55	57	51	-10,5%
Postes de travail proposés	272	482	746	54,8%

Source : Ministère des Affaires sociales, de la Justice et de l'Intérieur ; Département du Travail / Ministère des Finances ; Département de Statistique.

Demandeurs en recherche d'emploi pour situation professionnelle (2016)



Source : Ministère des Affaires sociales, de la Justice et de l'Intérieur ; Département du Travail / Ministère des Finances ; Département de Statistique.

Une inflation en accord avec l'Europe

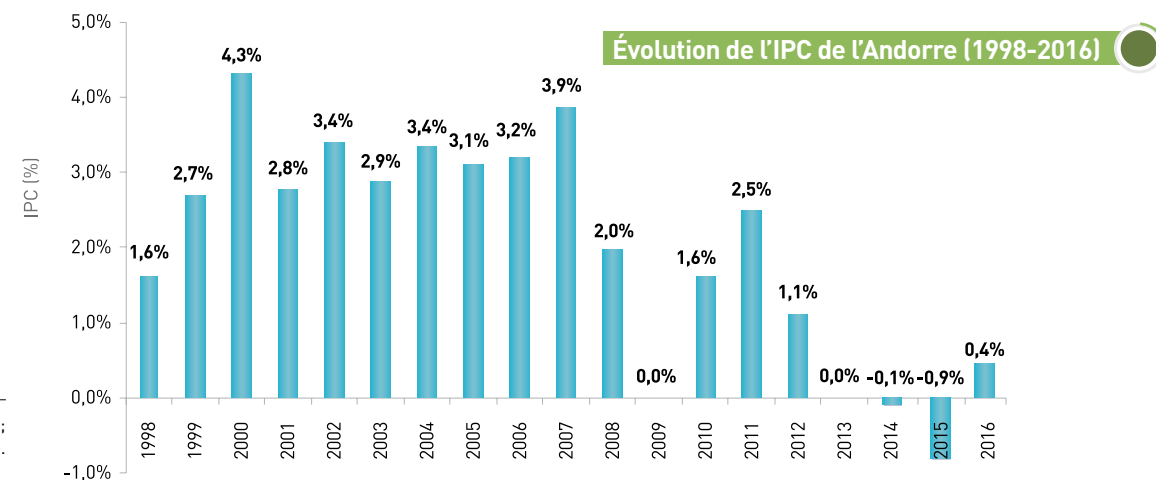
PRIX À LA CONSOMMATION

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC)

L'inflation andorrane fait preuve d'une évolution très cadencée, en accord avec l'évolution des prix à la consommation des économies voisines et, en particulier, avec celle de l'Espagne. Depuis qu'en 1998 l'Andorre commença à calculer l'indice des prix à la consommation (IPC), l'inflation moyenne annuelle a été de 2,0%, une évolution relativement modérée et légèrement inférieure à l'espagnole (2,2%), bien que supérieure à celle de la zone euro (1,7%) et à celle de la France (1,5%) durant cette même période.

En décembre 2016, l'indice général des prix à la consommation se situait à +0,4% annuel ; un registre positif qui suppose un virement nettement à la hausse par rapport à la chute de prix enregistrée en 2015 (-0,9%) et en 2014 (-0,1%). Le rebond des prix tout le long de l'année 2016 s'explique en bonne partie par l'impact de la hausse des prix du composant énergétique, ainsi que par la progressive amélioration de l'activité économique. Par rapport aux pays de notre environnement, la donnée de l'inflation en Andorre s'est située en-dessous de celle de l'ensemble de la zone euro (+1,1% d'inflation harmonisée) et de l'indice de la France (+0,6%), et demeure également 1,2 points en-dessous de la donnée de l'Espagne (+1,6%), d'où proviennent la plupart des biens de consommation.

De son côté, l'inflation sous-jacente, qui exclut les composants les plus volatiles —les aliments frais et les produits énergétiques—, a reculé de cinq dixièmes par rapport à l'année précédente, pour se situer à +0,1%, la valeur la plus basse du dernier quinquennat.



Source : Ministère des Finances ; Département de Statistique.

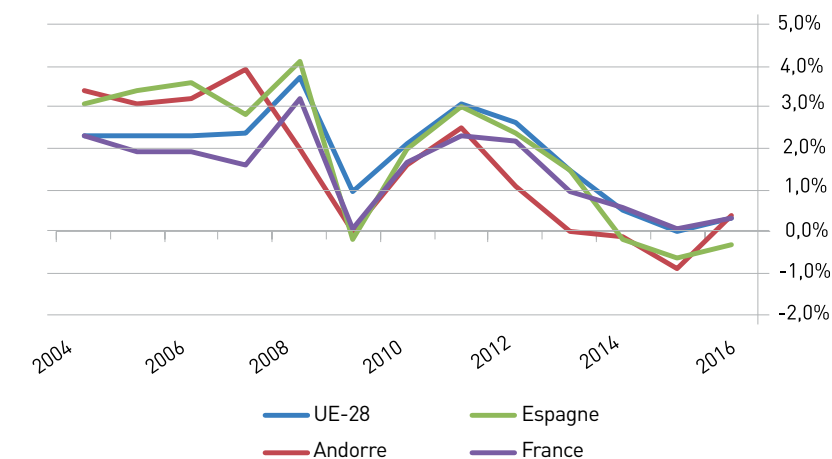
IPC - groupes d'activité

	Pondérations 2016	Variations annuelles 2016
Aliments, boissons et tabac	1.707	0,5%
Vêtements et chaussures	452	-4,6%
Logement, eau, gaz, électricité	2.488	0,1%
Meubles et ustensiles domestiques	549	0,2%
Santé	288	0,6%
Transport	2.112	0,9%
Loisirs, spectacles et culture	603	-0,2%
Enseignement	82	1,6%
Hôtels, cafés et restaurants	686	1,9%
Biens et services divers	1.033	-0,1%
Indice général	10.000	0,4%
Inflation sous-jacente	8.213	0,1%
Produits pétroliers	616	2,1%
Services	2.930	1,0%

Source : Ministère des Finances ; Département de Statistique.

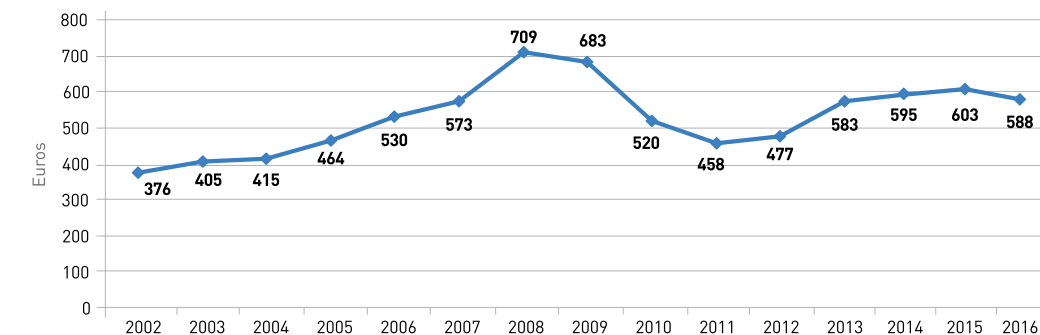
Évolution de l'inflation en Andorre, Espagne et France et dans l'UE-28

Taux de variation interannuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC)



Source : Ministère des Finances ; Département de Statistique / EUROSTAT.

Prix moyen du loyer des logements (2002-2016)



Source : Ministère des Finances ; Département de Statistique.

Faible poids de l'administration publique

SECTEUR PUBLIC

Le secteur public andorran est constitué par l'Administration générale, par sept administrations communales —une pour chacune des sept paroisses qui divisent le territoire andorran—, par la Caisse Andorrane de la Sécurité Sociale (CASS), par les entités parapubliques, de droit public et autres organismes et par les sociétés publiques participées par l'Administration générale. **L'Administration générale et les Comuns ont géré, pour l'année 2016 dans son ensemble, plus de 1.253 millions d'euros en dépense**, un chiffre auquel il faut ajouter une dépense de la CASS et du Fonds de Réserve de Retraite de près de 334 millions d'euros, des entités parapubliques, de droit public et autres organismes¹ à hauteur d'un montant de 128 millions d'euros et des sociétés publiques participées par l'administration publique² d'un montant de plus de 251 millions d'euros.

La principale source de recettes de l'État est les impôts indirects, qui représentent 66,3% du total des recettes non financières. Les recettes au titre d'impôts directs ont augmenté d'une manière significative ces dernières années, suite aux nouvelles figures fiscales qui commencèrent à être appliquées en 2012 ; ainsi, le poids de ce poste en 2016 augmenta jusqu'à 18,9% du total des recettes non financières. En ce qui concerne les dépenses, l'Administration générale dépense approximativement 88% des ressources non financières en dépenses courantes (personnel, consommation de biens et services, transferts, etc.). Le reste allant à des investissements réels (10,7%) et au transfert de capital (1,4%).

Administration générale

LIQUIDATION DU BUDGET	2005	2010	2015	2016
Résultat budgétaire de trésorerie	-40,8	-52,9	-13,3	22,6
Degré d'exécution de dépenses non financières	96,3%	101,5%	95,0%	98,3%
Degré d'exécution de recettes non financières	98,0%	85,0%	97,9%	111,1%
Dépenses (en millions €)				
Dépenses courantes	175,6	233,6	300,2	365,9
Dépenses de capital	121,0	123,3	103,9	50,3
Amortissement de dette et acquisition d'actifs	188,3	246,6	389,7	713,3
Recettes (en millions €)				
Recettes au titre d'impôts et taxes	232,1	293,1	366,2	398,3
Autres recettes	23,7	10,9	24,6	40,5
Acquisition de dette et actifs financiers	260,2	338,3	386,3	730,2

Source : Ministère des Finances ; Département de Budget et Patrimoine.

¹ AREB, INAF, SAAS, EFPEM, IEA, UdA, FNJA, SDADV, CRAJ, AGAD, Tribunal Constitutionnel, Conseil Supérieur de la Justice et *Consell General*.

² Andorra Telecom SAU, FEDA, Ramaders d'Andorra SA, Centre de Tractament de Residus d'Andorra SA (CTRA, SA), Ràdio i Televisió d'Andorra SA (RTVA, SA), Andorra turisme SAU et Andorra Desenvolupament i Inversió (ADI, SAU).

Dans le cas des administrations communales, les recettes totales liquidées atteignent, en 2016, la somme de 139,5 millions d'euros. Par chapitres, les transferts de capital se sont maintenus comme le poste le plus important, avec une participation de 27,3% sur le total des recettes non financières, et le chapitre des taxes et autres recettes comme le poste de recettes courantes le plus important pour les *Comuns* avec un poids de 27,0%. Pour les dépenses, l'investissement représente approximativement 9,3% du total de dépenses non financières, alors que les dépenses en personnel (49,5%) et de consommation de biens et services (33,6%) absorbent l'autre partie importante des ressources des *Comuns*.

Administrations locales (Comuns)

LIQUIDATION DU BUDGET	2005	2010	2015	2016
Résultat budgétaire de trésorerie	2,4	19,1	22,9	42,8
Degré d'exécution de dépenses	87,2%	83,9%	95,4%	88,8%
Degré d'exécution de recettes	99,4%	91,7%	104,3%	108,3%
Dépenses (en millions €)				
Dépenses courantes	80,2	99,5	88,2	87,3
Dépenses de capital	43,3	15,1	21,4	9,4
Amortissement de dette et acquisition d'actifs	19,7	14,7	15,9	26,9
Recettes (en millions €)				
Recettes au titre d'impôts et taxes	58,2	69,9	62,5	69,5
Autres recettes	67,7	63,9	70,1	70,0
Acquisition de dette et actifs financiers	9,7	0,0	4,0	0,0

* Liquidation des budgets communaux agrégés : Canillo, Encamp, Ordino, La Massana, Andorra la Vella, Sant Julià de Lòria, Escaldes-Engordany.
Source : *Comuns*.

Caisse Andorrane de la Sécurité Sociale (CASS)

LIQUIDATION DU BUDGET	2005	2010	2015	2016
Résultat budgétaire de trésorerie	35,9	29,5	40,8	49,3
Degré d'exécution de dépenses	94,3%	107,6%	100,6%	111,0%
Degré d'exécution de recettes	87,9%	117,4%	101,9%	105,0%
Dépenses (en millions €)				
Dépenses courantes	123,7	189,0	221,2	233,9
Dépenses de capital	0,3	1,5	0,7	49,4
Amortissement de dette et acquisition d'actifs	30,9	56,4	43,0	50,1
Recettes (en millions €)				
Recettes au titre de cotisations et taxes	158,3	208,8	212,2	235,7
Autres recettes	1,6	11,3	50,5	96,9
Acquisition de dette et actifs financiers	0,0	26,9	5,1	2,7

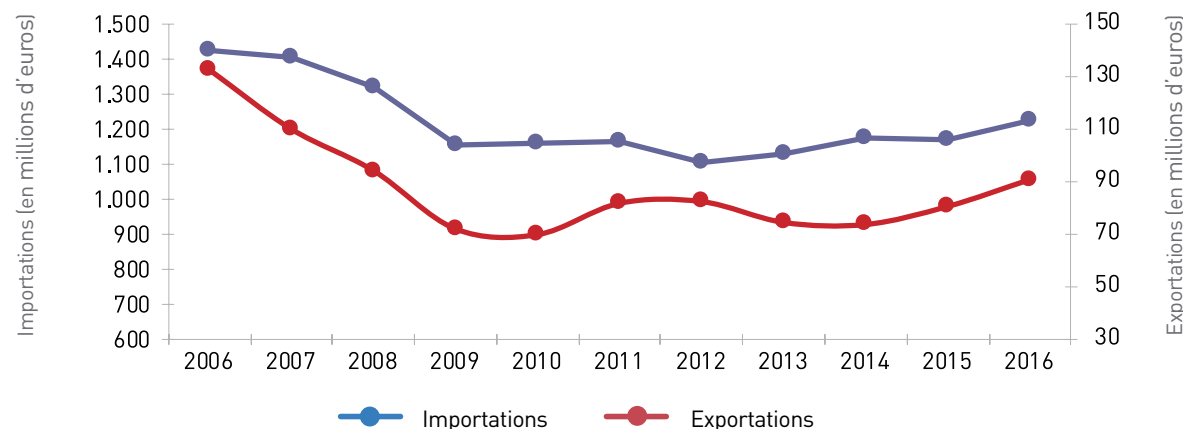
Source : CASS.

Économie très ouverte au monde

SECTEUR EXTÉRIEUR

Le commerce extérieur exerce un poids très important sur l'activité économique de l'Andorre et plus particulièrement le volume des importations. Ainsi, la demande intérieure de biens dépend fortement des achats à l'extérieur alors que, parallèlement, le poids relativement réduit de l'industrie dans l'économie andorrane comporte un volume d'exportations bien moins important. Il en résulte que, structurellement, l'Andorre présente un déficit commercial élevé et un très faible taux de couverture des exportations.

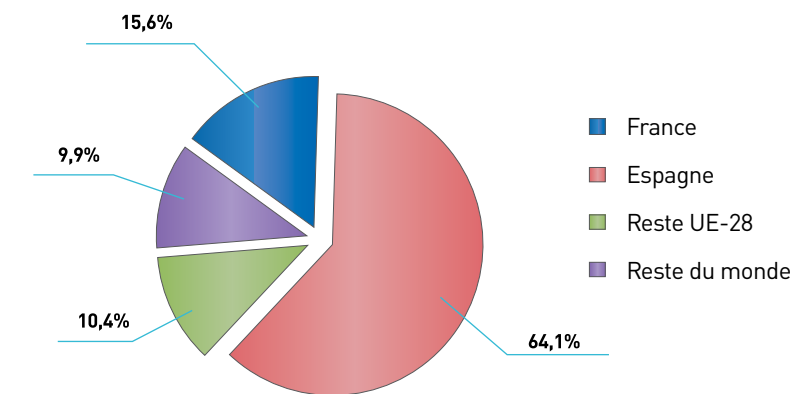
Commerce extérieur (2006-2016)



Source : Ministère des Finances ; Département des Impôts et des Frontières.

Les deux principaux associés commerciaux de l'Andorre sont l'Espagne et la France. Au début des années quatre-vingt-dix, ces deux pays participaient de manière similaire aux flux de commerce extérieur andorran, mais au cours des dernières années les relations commerciales avec l'Espagne ont enregistré un dynamisme plus grand qu'avec la France, ce qui a entraîné un déséquilibre de la balance en faveur de l'Espagne.

Distribution géographique des importations (2016)



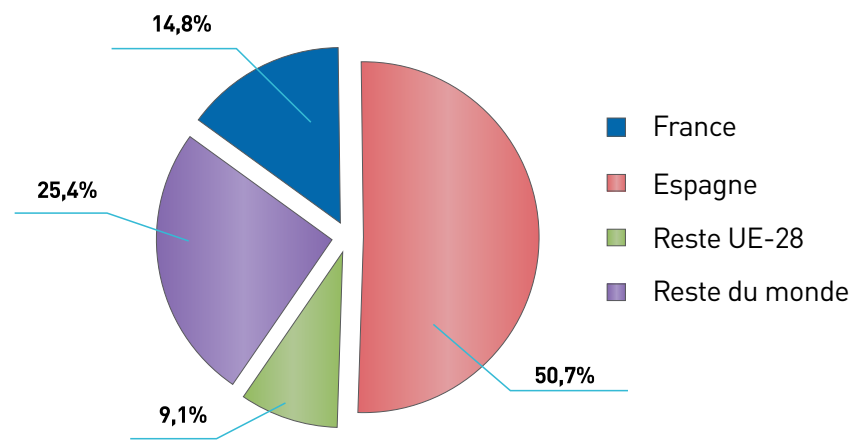
Source : Ministère des Finances ; Département des Impôts et des Frontières.

Importations de biens (en euros)

	2005	2010	2015	2016	Variation 2016/2015	% total 2016
Produits alimentaires	180.598.454	166.745.809	176.404.958	184.794.184	4,8%	15,1%
Boissons et tabac	97.666.399	90.860.719	99.779.730	104.502.034	4,7%	8,5%
Industriels	158.184.246	113.039.531	118.569.404	123.561.627	4,2%	10,1%
Carburants	66.014.202	117.361.452	103.966.591	81.459.617	-21,6%	6,6%
Pharmacie et parfumerie	122.721.956	112.493.370	117.153.413	126.698.246	8,1%	10,3%
Vêtements et chaussures	184.335.860	171.947.434	154.942.515	156.068.867	0,7%	12,7%
Bâtiment	91.414.518	57.172.580	41.969.607	42.399.856	1,0%	3,5%
Bijouterie	43.826.457	30.121.780	42.087.018	64.362.158	52,9%	5,2%
Divers	123.342.707	98.039.836	86.366.394	96.731.919	12,0%	7,9%
Électronique	214.489.082	116.000.900	108.736.701	108.769.746	0,0%	8,9%
Transport	166.881.653	85.798.644	118.561.037	136.755.672	15,3%	11,2%
TOTAL	1.449.475.534	1.159.582.055	1.168.537.366	1.226.103.928	4,9%	100%

Source : Ministère des Finances ; Département des Impôts et des Frontières.

Distribution géographique des exportations (2016)



Source : Ministère des Finances ; Département des Impôts et des Frontières.

Exportations de biens (en euros)

	2005	2010	2015	2016	Variation 2016/2015	% total 2016
Produits alimentaires	32.679.797	467.709	239.558	223.145	-6,9%	0,2%
Boissons et tabac	437.442	110.218	544.045	440.035	-19,1%	0,5%
Industriels	14.078.234	6.230.094	6.127.054	8.578.338	40,0%	9,5%
Carburants	1.593	1.199	35.916	9.287	-74,1%	0,0%
Pharmacie et parfumerie	3.465.589	1.910.772	740.216	765.497	3,4%	0,8%
Vêtements et chaussures	7.062.949	9.769.162	9.588.383	8.874.398	-7,4%	9,8%
Bâtiment	4.473.974	6.224.193	5.471.661	4.168.874	-23,8%	4,6%
Bijouterie	3.647.787	4.173.360	8.769.760	11.172.013	27,4%	12,3%
Divers	9.535.505	4.864.551	6.632.107	7.217.758	8,8%	8,0%
Électronique	34.402.523	26.068.891	26.981.983	31.216.207	15,7%	34,4%
Transport	20.293.380	10.079.689	15.474.319	18.108.914	17,0%	19,9%
TOTAL	130.078.773	69.899.839	80.605.001	90.774.467	12,6%	100%

Source : Ministère des Finances ; Département des Impôts et des Frontières.



Prédominance de la micro et de la petite et moyenne entreprise

STRUCTURE ENTREPRENEURIALE

L'Andorre possède 8.051 entreprises qui emploient un total de 36.604 personnes. L'analyse de la distribution sectorielle met en évidence le poids important des services dans le tissu entrepreneurial andorran (85,4% des entreprises et 87,4% des salariés en 2016) et supérieur à celui de toutes les économies européennes développées. Le bâtiment est le deuxième secteur en impor-

tance, avec 7,9% des entreprises et 7,7% des salariés, alors que l'industrie et les activités primaires ont un poids beaucoup plus réduit.

Sans prendre en considération l'Administration publique, avec 35 entreprises et 4.317 employés, la dimension moyenne de l'entreprise privée andorrane est de 3,9 salariés.

Nombre d'entreprises par secteur en décembre

	2015	2016	% total 2016
Primaire	238	232	2,9%
Industrie et Énergie	305	303	3,8%
Bâtiment	626	638	7,9%
Services	6.497	6.878	85,4%
Nombre total d'entreprises	7.666	8.051	100%

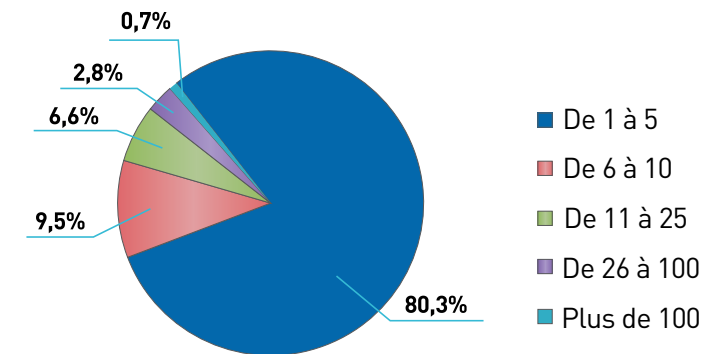
Nombre de salariés par secteur (moyenne)

	2015	2016	% total 2016
Primaire	164	171	0,5%
Industrie et Énergie	1.591	1.615	4,4%
Bâtiment	2.758	2.816	7,7%
Services	31.415	32.001	87,4%
Nombre total de salariés*	35.928	36.604	100%

*Note : la somme du détail par secteur peut ne pas coïncider avec celle du total, étant donné qu'une même personne peut figurer dans différents secteurs de sorte que la somme de secteurs additionne une personne.
Source : CASS.

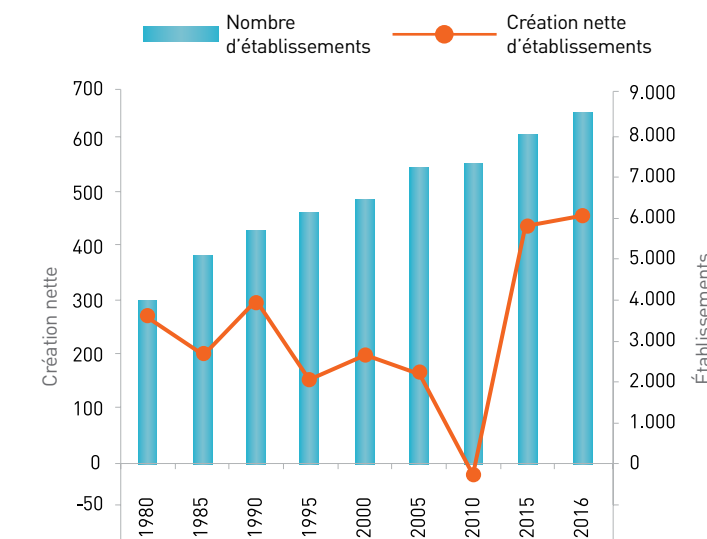
La prépondérance des entreprises de services, aux dimensions moyennes plus petites, implique que 80,3% des entreprises ont entre un et cinq travailleurs, alors qu'uniquement 0,7% emploie plus de cent travailleurs.

Distribution des entreprises par nombre de travailleurs (2016)



Source : CASS.

Établissements (1980-2016)



Source : Ministère de l'Économie, de la Compétitivité et de l'Innovation ; Service du Commerce et des Inspections.

Établissements par secteur

	2015	2016	Variation 2016/2015
Agriculture, élevage, chasse et sylviculture	43	44	2,3%
Industries manufacturières et extractives	363	370	1,9%
Production et distribution d'énergie électrique, gaz et eau	5	5	0,0%
Bâtiment	808	830	2,7%
Commerce et réparation de véhicules à moteur	2.800	2.881	2,9%
Hôtellerie et restauration	991	1.029	3,8%
Transport, stockage et communications	414	408	-1,4%
Système financier	166	170	2,4%
Activités immobilières et de location ; services entrepreneuriaux	1.687	1.935	14,7%
Éducation	91	106	16,5%
Activités sanitaires et vétérinaires, services sociaux	186	200	7,5%
Autres activités sociales et de services prêtés à la communauté	528	556	5,3%
TOTAL	8.082	8.534	5,6%

Source : Ministère de l'Économie, de la Compétitivité et de l'Innovation ; Service du Commerce et des Inspections.

Un secteur primaire spécialisé qui mise en faveur de cultures nouvelles, de qualité et de haute valeur ajoutée

AGRICULTURE ET ÉLEVAGE

L'agriculture, qui est l'un des secteurs traditionnels de l'économie andorrane, repose sur la production de tabac et sur l'élevage, deux secteurs clé pour conserver l'écosystème et le paysage andorran et qui se dressent comme l'une des bases de l'attrait touristique du pays tout en soutenant le puissant secteur des services.

Au cours des dernières années, il convient de souligner que, soutenues par le secteur public, plusieurs initiatives du secteur privé sont nées avec l'intention de diversifier l'activité et introduire de nouvelles cultures, pour mieux profiter du rendement des terres du pays.

Actuellement, en Andorre, divers produits complémentaires de haute qualité sont développés avec un composant d'identité nationale et avec une haute valeur ajoutée ; c'est le cas des pommes de terre, du vin, du miel, de la viande de poulain, de produits de potagers, etc.

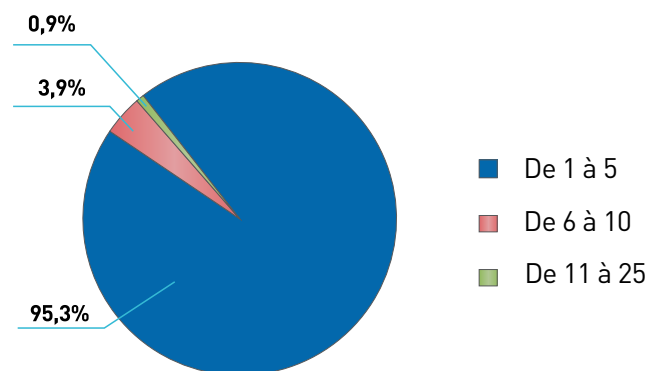
Il existe en Andorre 232 entreprises et 171 salariés qui se consacrent aux activités du secteur primaire, des chiffres qui ne représentent que 2,9% et 0,5% du total, respectivement.

La structure entrepreneuriale du secteur se caractérise par une dimension très petite des entreprises, inférieur à l'ensemble de l'économie. Ainsi, 95,3% des entreprises ont cinq travailleurs ou moins, et uniquement 0,9% occupent plus de dix travailleurs.

Secteur primaire

	2015	2016	Variation 2016/2015
Nombre d'entreprises	238	232	-2,5%
Nombre de salariés (moyenne)	164	171	4,3%

Distribution des entreprises du secteur primaire par nombre de travailleurs (2016)



Source : CASS / Ministère des Finances ; Département de Statistique.

Cheptel

	2015	2016	Variation 2016/2015	% total 2016
Taureaux	65	66	1,5%	1,3%
Vaches	1.471	1.519	3,3%	29,1%
Total bovins	1.536	1.585	3,2%	30,4%
Animaux de travail	0	0	0,0%	0,0%
Étalons	129	141	9,3%	2,7%
Juments	515	516	0,2%	9,9%
Total équins	644	657	2,0%	12,6%
Porcs	83	75	-9,6%	1,4%
Brebis	2.932	2.652	-9,5%	50,9%
Total ovins	3.015	2.727	-9,6%	52,3%
Boucs	21	19	-9,5%	0,4%
Chèvres	267	223	-16,5%	4,3%
Total caprins	288	242	-16,0%	4,6%
TOTAL (têtes de bétail adulte)	5.483	5.211	-5,0%	100%

Source : Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Durabilité ; Département d'Agriculture.

Production de tabac

	Quantité (en kg)
1985	538.264
1990	767.859
1995	919.736
2000	324.207
2005	315.215
2010	237.485
2012	235.792
2013	234.176
2014	238.084
2015	242.637
2016	244.084

Source : Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Durabilité ; Département d'Agriculture.

Développement d'une nouvelle industrie à vocation internationale

INDUSTRIE

Le secteur industriel a un poids plutôt faible dans l'économie andorrane, avec une

concentration d'à peine 3,8% des entreprises et 4,4% des salariés. L'industrie traditionnelle est principalement orientée vers l'approvisionnement du marché interne. Il faut, toutefois, remarquer qu'en Andorre, au cours de ces dernières années, se développe un secteur industriel à haute valeur ajoutée et avec une claire vocation internationale.

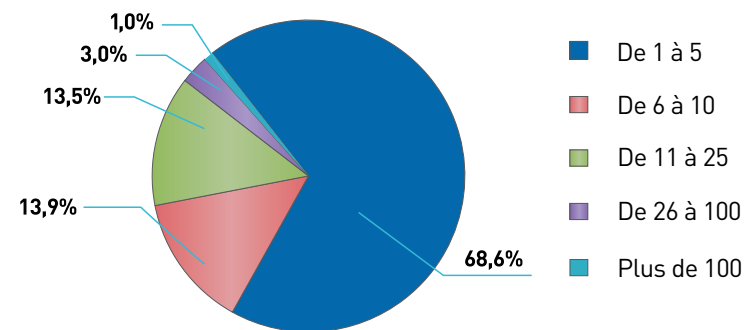
Des 303 entreprises industrielles andorranes, trois sont des industries extractives et sept se consacrent à des activités de production et distribution d'énergie électrique, gaz et eau ; le reste étant des entreprises proprement manufacturières. Parmi celles-ci, les activités ayant le poids le plus important sont : les industries du tabac, qui occupent 14,8% du total des salariés du secteur industriel ; les industries de produits alimentaires et boissons (14,6%) et les industries de l'édition, arts graphiques et reproduction de supports enregistrés (12,4%).

La structure entrepreneuriale du secteur se caractérise par une dimension moyenne des entreprises, supérieure à celle de l'ensemble de l'économie, même si, de manière générale, il y a une prépondérance des petites entreprises. Ainsi, 68,6% des entreprises ont cinq travailleurs ou moins, et seulement 4,0% ont plus de 25 travailleurs.

Secteur Industrie et Énergie

	2015	2016	Variation 2016/2015	% total 2016
Nombre d'entreprises	305	303	-0,7%	100%
Industries extractives	3	3	0,0%	1,0%
Industries manufacturières	295	293	-0,7%	96,7%
Production et distribution d'énergie électrique, gaz et eau	7	7	0,0%	2,3%
Nombre de salariés (moyenne)	1.591	1.615	1,5%	100%
Industries extractives	2	3	50,0%	0,2%
Industries manufacturières	1.432	1.452	1,4%	89,9%
Production et distribution d'énergie électrique, gaz et eau	157	160	1,9%	9,9%

Distribution des entreprises industrielles par nombre de travailleurs (2016)



Source : CASS / Ministère des Finances ; Département de Statistique.

Nombre de salariés dans le secteur industriel (2016)

	Nombre de salariés	% total 2016
Industrie extractive	3	0,2%
Industries de produits alimentaires et boissons	236	14,6%
Industries du tabac	239	14,8%
Industries textiles et de confection	37	2,3%
Industries du bois et du papier	118	7,3%
Édition, arts graphiques et reproduction de supports enregistrés	200	12,4%
Industries chimiques	117	7,2%
Fabrication de produits en caoutchouc et matières plastiques	15	0,9%
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	34	2,1%
Métallurgie et fabrication de produits métalliques	119	7,4%
Fabrication de machines, matériel électrique et électronique	135	8,4%
Fabrication d'instruments médicaux et chirurgicaux et de précision	161	10,0%
Fabrication de véhicules à moteur, remorques et autres matériels de transport	2	0,1%
Fabrication de meubles	25	1,5%
Recyclage	13	0,8%
Production et distribution d'énergie électrique, gaz et eau	122	7,6%
Captage, épuration et distribution d'eau	39	2,4%
TOTAL	1.615	100%

Source : CASS / Ministère des Finances ; Département de Statistique.

Un secteur reposant sur la durabilité et l'efficacité

BÂTIMENT

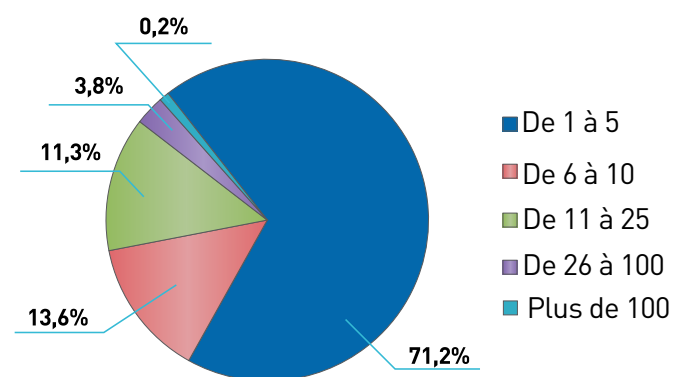
Le secteur du bâtiment a un poids significatif dans l'économie andorrane, en termes relatifs à d'autres pays développés, bien qu'ayant perdu du poids ces dernières années suite à la crise immobilière. En concret, le secteur du bâtiment représente actuellement 5,8% de la VAB totale de l'Andorre, contre les 12,6% qu'il représentait en 2006, et concentre 7,7% des salariés et 7,9% des entreprises.

La structure entrepreneuriale du secteur se caractérise par une dimension moyenne des entreprises, supérieure à celle de l'ensemble de l'économie. Malgré tout, les petites entreprises sont majoritaires, à défaut de grands groupes constructeurs. Ainsi, 71,2% des entreprises ont cinq travailleurs ou moins, alors que seulement 4,0% ont plus de 25 travailleurs.

Secteur bâtiment

	2015	2016	Variation 2016/2015
Nombre d'entreprises	626	638	1,9%
Nombre de salariés (moyenne)	2.758	2.816	2,1%

Distribution des entreprises du bâtiment par nombre de travailleurs (2016)

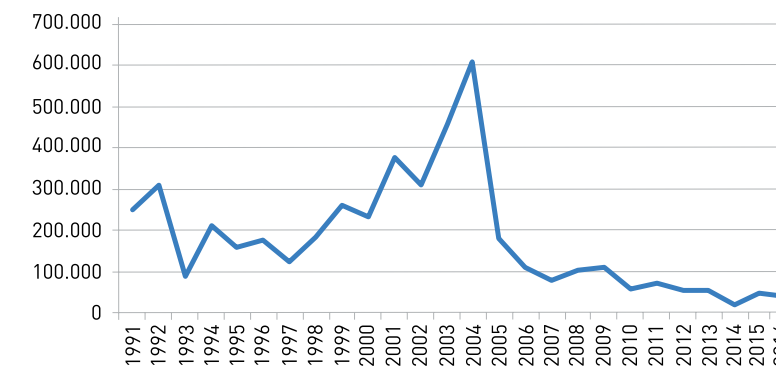


Source : CASS / Ministère des Finances ; Département de Statistique.

En 2016, l'activité du bâtiment, bien que stagnante à de faibles niveaux, a consolidé un changement de tendance vers une dynamique plus stable, après une longue période de crise profonde. **La superficie autorisée pour la construction fut de 41.677 m² en 2016**, répartie entre appartements (29,0%), chalets (44,8%) et autres édifices (26,3%).

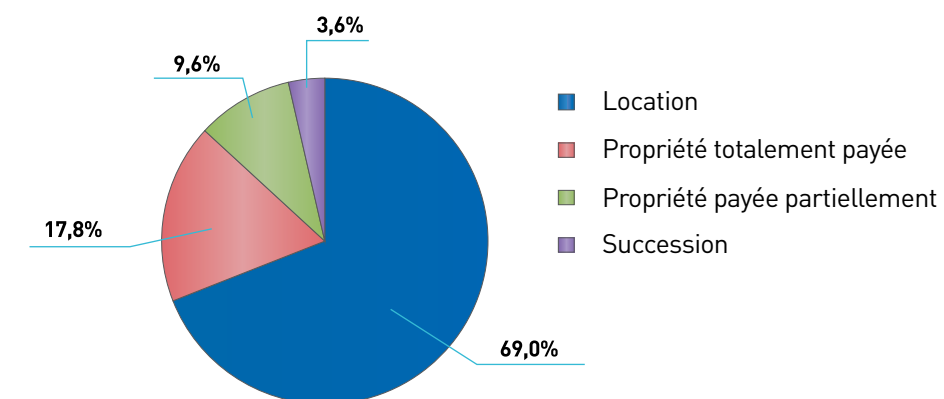
Un élément à souligner du marché immobilier andorran est le poids particulièrement élevé de la location, puisque 69% des logements du pays se trouvent sous ce régime, un fait qui facilite l'accès au logement des étrangers qui viennent travailler en Andorre. Les logements en propriété représentent un peu plus d'un quart (27,4%), le reste correspondant à des successions (3,6%).

Superficie autorisée pour la construction (en m²)



Source : Ministère de l'Aménagement du territoire ; Section d'Urbanisme.

Logement selon le statut d'occupation (2016)



Source : Ministère des Finances ; Département de Statistique (BdF).

Vaste offre de services

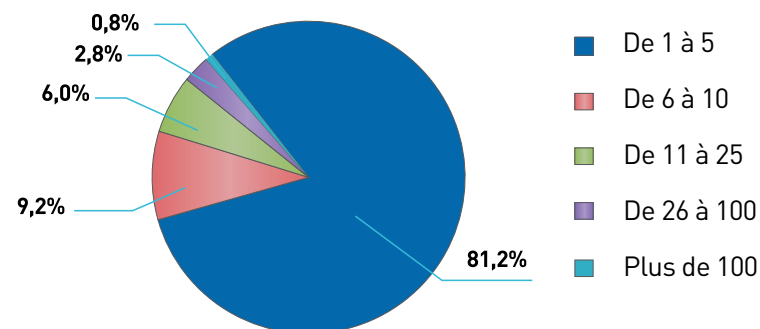
SERVICES

Les caractéristiques climatiques et géographiques de l'Andorre, tout comme le manque de matières premières et de sources d'énergie, ont stimulé et entraîné un développement de l'économie andorrane fondé sur les activités tertiaires. Ainsi, **les services constituent le secteur le plus important de l'économie andorrane**, avec une concentration de 85,4% des entreprises et 87,4% des salariés.

Dans ce large secteur, les activités les plus notables sont le commerce, avec 27,4% des travailleurs et 28,6% des entreprises de services, et l'hôtellerie, qui englobe 14,7% et 12,4%, respectivement. D'autres activités tertiaires ayant également un poids significatif sur le total de l'occupation du secteur sont l'Administration publique (13,5%) et les activités immobilières, de location et services entrepreneuriaux (14,3%).

La structure entrepreneuriale du secteur des services se caractérise par une prédominance de la petite entreprise. Ainsi, 81,2% des entreprises ont cinq travailleurs ou moins et seulement 3,6% emploient plus de 25 travailleurs.

Distribution des entreprises de services par nombre de travailleurs (2016)



Source : CASS.

Secteur des services

	2015	2016	Variation 2016/2015	% total 2016
Nombre d'entreprises	6.497	6.878	5,9%	100%
Commerce et réparation de véhicules à moteur	1.892	1.964	3,8%	28,6%
Hôtellerie	855	852	-0,4%	12,4%
Transport, stockage et communications	281	287	2,1%	4,2%
Système financier	108	114	5,6%	1,7%
Activités immobilières et de location ; services entrepreneuriaux	1.695	1.918	13,2%	27,9%
Administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire	36	35	-2,8%	0,5%
Éducation	80	94	17,5%	1,4%
Activités sanitaires et vétérinaires, services sociaux	397	448	12,8%	6,5%
Autres activités	1.153	1.166	1,1%	17,0%
Nombre de salariés	31.415	32.001	1,9%	100%
Commerce et réparation de véhicules à moteur	8.667	8.754	1,0%	27,4%
Hôtellerie	4.553	4.702	3,3%	14,7%
Transport, stockage et communications	1.056	1.102	4,4%	3,4%
Système financier	1.960	1.947	-0,7%	6,1%
Activités immobilières et de location ; services entrepreneuriaux	4.358	4.571	4,9%	14,3%
Administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire	4.405	4.317	-2,0%	13,5%
Éducation	552	585	6,0%	1,8%
Activités sanitaires et vétérinaires, services sociaux	1.807	1.926	6,6%	6,0%
Autres activités	4.057	4.097	1,0%	12,8%

Source : CASS / Ministère des Finances ; Département de Statistique.



Tourisme 365 jours par an

TOURISME

VISITEURS ET NUITÉES

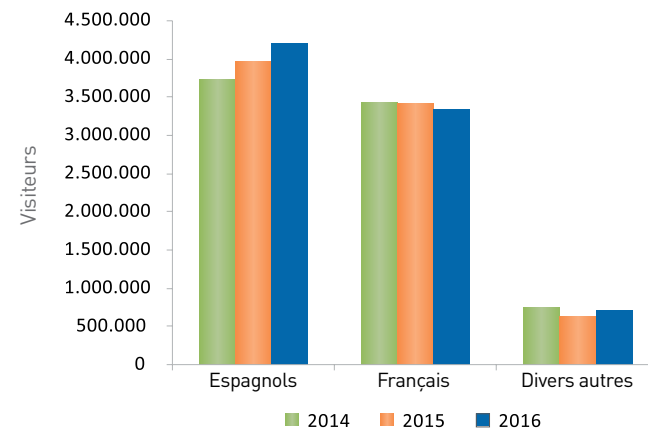
Le tourisme est la source principale des ressources économiques du pays. L'Andorre possède une vaste offre touristique, spécialisée dans les activités d'hiver, grâce à son relief montagnard, mais qui reçoit également une importante affluence de visiteurs durant d'autres périodes de l'année. **Huit millions de personnes visitèrent l'Andorre en 2016.** De ces visiteurs, 64,9% étaient des excursionnistes —leur voyage n'incluant pas de nuit sur place—, les autres 35,1% furent des touristes —visiteurs qui passent au moins une nuit sur place. Par nationalités, la grande majorité des visiteurs sont espagnols ou français. Ces chiffres situent le nombre de nuitées totales annuelles au-dessus de huit millions.

Nombre total de visiteurs

	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015	% total 2016
Touristes	2.328.124	2.363.436	2.663.341	2.818.875	5,8%	35,1%
Excursionnistes	5.348.108	5.433.334	5.187.070	5.206.390	0,4%	64,9%
Total visiteurs	7.676.232	7.796.770	7.850.411	8.025.265	2,2%	100%

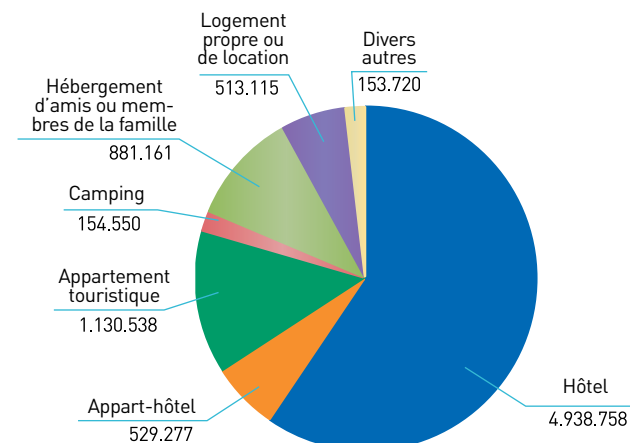
*Touriste : visiteur qui passe, au moins, une nuit dans le pays. Excursionniste : visiteur qui entre et ressort du pays le jour même.
Source : Ministère des Finances ; Département de Statistique.

Visiteurs par pays de provenance



Source : Ministère des Finances ; Département de Statistique.

Nuitées par genre d'hébergement (2016)



Source : Ministère des Finances ; Département de Statistique.

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Dans le secteur du tourisme, les différents types d'hébergements jouent un rôle fondamental. **La Principauté d'Andorre dispose de 235 hébergements touristiques de catégories diverses,** avec une disponibilité de 32.963 lits. Cette offre est complétée par le type d'hébergements appelé « Appartements meublés », qui compte sur 2.229 appartements proposant un total de 11.146 lits et d'autres types de logements touristiques tels campings, maisons de colonies de vacances, refuges de montagne, etc.

Nombre d'hébergements touristiques par type et catégorie

	★	★★	★★★	★★★★	★★★★★	Total
Pension	4	3				7
Petit hôtel ou résidence	2	8				10
Appartement touristique	3	11	13	1		28
Appart-hôtel	3	4	13	3		23
Hôtel		25	75	58	9	167
TOTAL	12	51	101	62	9	235

Source : Ministère du Tourisme.

Autres hébergements touristiques

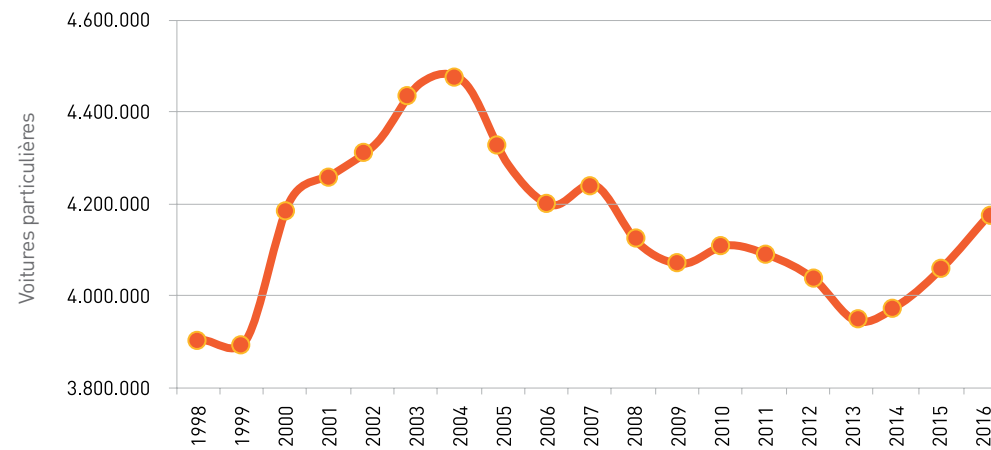
	★	★★	★★★	★★★★	★★★★★	Total
Appartements meublés						2.229
	Appartements	532	1.364	287	46	2.229
	Lits	2.615	6.750	1.486	295	11.146
Campings		3	5			8
Maisons de colonies de vacances		1				1
Refuges de montagne		24	4			28
Auberges de jeunesse		4				4
Chalets touristiques				4	2	6
Hébergements ruraux			3		4	7

Source : Ministère du Tourisme.

ENTRÉE DE VÉHICULES PAR LA FRONTIÈRE



Entrée de véhicules (voitures particulières)



Entrée de véhicules par la frontière

	2005	2010	2015	2016	Variation 2016/2015	% total 2016
Franco-andorrane	1.431.385	1.286.873	1.354.336	1.345.298	-0,7%	31,7%
Hispano-andorrane	3.064.555	2.944.876	2.805.866	2.895.093	3,2%	68,3%
TOTAL	4.495.940	4.231.749	4.160.202	4.240.391	1,9%	100%

Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire ; Agence de Mobilité.

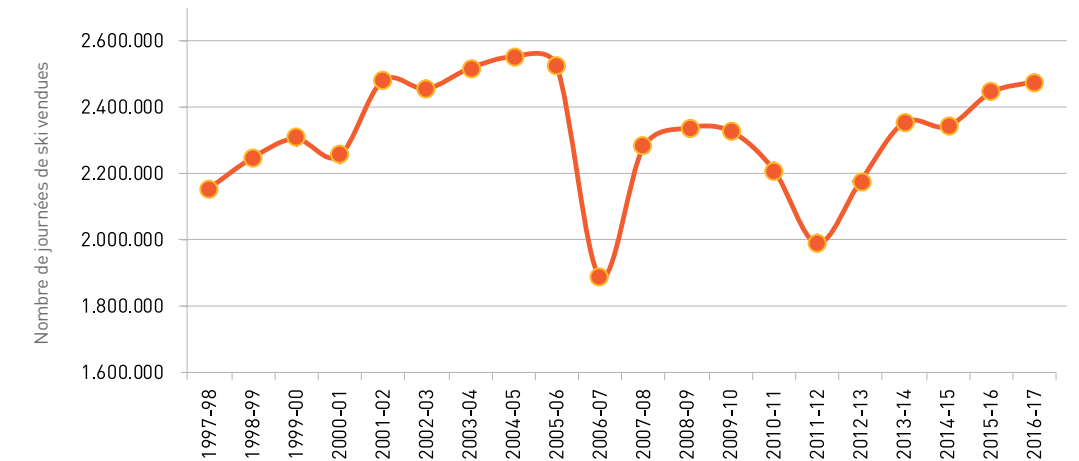
OFFRE TOURISTIQUE

Ski

L'Andorre possède trois domaines consacrés aux sports de neige : Grandvalira, Vallnord et Naturlandia, couvrant la totalité des activités de neige avec 318 kilomètres de pistes et un total de plus de 3.075 hectares de zones skiables. Les

domaines Grandvalira et Vallnord regroupent la plus grande concentration de remontées mécaniques par mètre carré du monde, avec une capacité de transport de plus de 160.000 personnes l'heure.

JOURNÉES DE SKI VENDUES PAR SAISON (1995 - 2017)



Source: Ski Andorra.

DOMAINES SKIABLES

	Km de pistes	Remontées mécaniques (pers./h)	Forfait journée (prix moyen)	Forfait 5 jours (prix moyen)
GRANDVALIRA	210	106.950	47,0 €	207,5 €
VALLNORD	Pal - Arinsal	63	37,0 €	180,0 €
	Ordino - Arcalis*	30	37,0 €	165,0 €
NATURLANDIA	15		14,0 €	

* En basse saison le prix du forfait journée est de 25,0 € et celui de 5 jours de 127,5 €. Source : Ski Andorra et Naturlandia.

Thermoludisme

Cette offre touristique, caractéristique du pays possède, avec **Caldea**, l'un des principaux centres thermoludiques d'Europe. Caldea, qui a actuellement une superficie de 42.745 mètres carrés, fut inauguré en mars 1994. Le projet — conçu par l'architecte français Jean-Michel Ruols — répond à la volonté du *Comú* d'Escaldes-Engordany d'utiliser la richesse des eaux thermales de son territoire et avec une philosophie différente de celle des balnéaires traditionnels.

Ainsi fut créé le concept de thermoludisme, entendu comme l'utilisation des propriétés des eaux thermales pour se reposer, récupérer la vitalité et le bien-être.

L'offre de Caldea se présente sous trois aspects principaux : l'espace thermoludique, qui consiste en différents bains et qui a été conçu pour le délasserment en eaux thermales ; l'INÚU, situé dans le même bâtiment et qui est le nouvel espace *wellness adults only*, conçu pour la déconnexion et le bien-être intégral ; et LIKIDS, spa dont l'accès est exclusivement réservé aux enfants, filles et garçons de 3 à 8 ans. Caldea accueille annuellement près de 400.000 visiteurs et est le domaine thermal le plus grand du sud de l'Europe.

Il est possible de profiter de la modalité touristique du thermoludisme dans plusieurs endroits du pays, principalement dans les établissements hôteliers de prestige qui ont donné une place importante aux espaces *wellness* dans leurs installations.

Parc éco-thématique

Naturlandia se situe dans un environnement au cœur de la nature, avec des vues panoramiques exceptionnelles. Ski de fond à 2.050 mètres d'altitude, parc de toboggans de neige unique dans les Pyrénées, l'espace *Tobotronc*, chiens nordiques et tout un ensemble d'activités diverses, constituent une offre touristique de neige originale et difficilement égalable dans des milieux de haute montagne.

Naturlandia propose des packs spéciaux d'activités pour groupes d'adultes, groupes scolaires, seniors et collectifs de personnes handicapés ou à mobilité réduite, ainsi que d'autres activités de motivation pour des entreprises, toutes adaptées à chaque besoin.

L'offre ludique de Naturlandia dispose d'activités durant la saison d'hiver mais aussi en été.

Palau de Gel

À mi-chemin entre la capitale du pays et Grandvalira, se trouve le **Palau de Gel d'Andorra** (Palais de glace), sis au centre du village de Canillo.

Il s'agit d'un complexe qui propose une vaste gamme d'activités à la fois ludiques et sportives, aussi bien individuelles qu'à pratiquer en groupe, avec les packs spécialisés correspondants. Au niveau de la patinoire, outre la pratique ludique et sportive des différentes modalités de patinage, il est possible de réaliser des courses de karts sur glace. Les installations sont complétées par une piscine et un très complet espace *fitness*.

Autres offres touristiques

Le milieu naturel de la Principauté d'Andorre compte sur un espace naturel, déclaré patrimoine mondial par l'UNESCO dans la catégorie « paysage culturel », **la Vallée de Madriu-Perafita-Claror** qui s'étend sur une extension de 4.247 hectares (10% de la superficie de l'Andorre). Le pays possède également **le parc naturel de la Vall de Sorteny** (1.080 ha) et **le parc naturel du Comapedrosa** (1.543 ha). 72 sommets de plus de 2.000 mètres d'altitude et plus de 70 lacs et étangs ont été recensés dans l'environnement naturel de la Principauté. 87,5% du territoire est constitué par des espaces naturels d'une grande valeur paysagistique.

Par ailleurs, et compte tenu de sa tradition historique et culturelle, le pays possède plus de 40 églises romanes, 20 musées, 23 itinéraires culturels, 29 refuges de montagne (dont 4 gardés), 21 routes pour la pratique du cyclotourisme, 18 routes écotouristiques, 9 murs d'escalade et 9 zones d'escalade avec plus de 200 voies, 16 parcours de *via ferrata* et 6 canyons.

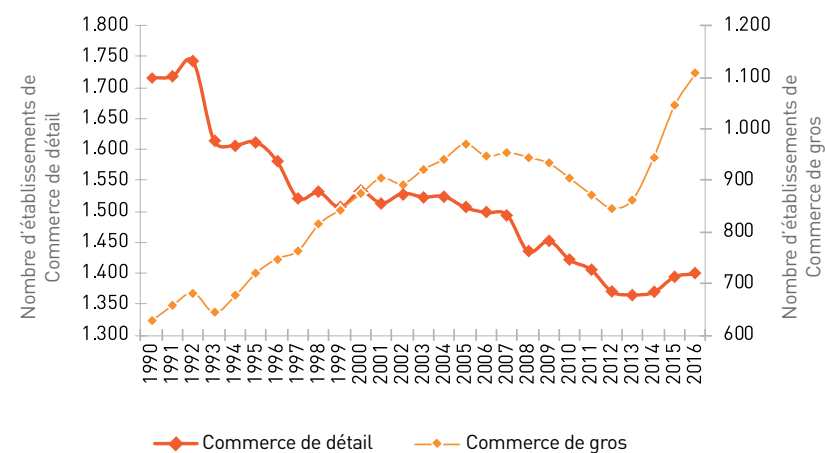
Scalada, un spectacle inspiré en Andorre qui inclut différents numéros acrobatiques, des costumes féeriques et d'incroyables effets de son et lumière et d'effets spéciaux. En 2016 se déroula la quatrième édition de ce spectacle, « Scalada Vision », que purent admirer plus de 100.000 spectateurs.



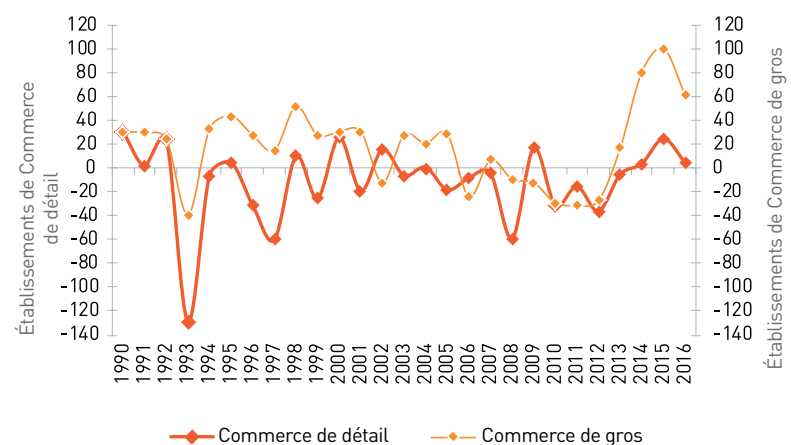
Un commerce vivant et innovateur

COMMERCE

Établissements de commerce



Création nette d'établissements de commerce



La tradition commerciale de l'Andorre est bien connue partout en Europe, du fait de ses près de 1.400 boutiques et commerces, de la qualité de leurs produits et des prix compétitifs, sans oublier, en plus, la flexibilité des horaires des établissements et une offre très vaste de produits et services.

La plupart des commerces se concentrent à Andorra la Vella, Escaldes-Engordany et aux frontières du pays.

Il convient de souligner l'offre d'articles d'équipement personnel (bijouterie, parfumerie, prêt-à-porter, etc.), équipement pour la maison, sports et électronique.

Les voyageurs qui rentrent chez eux ont le droit d'emporter, par personne et sans avoir à payer de droits de douane, certaines quantités ou valeurs de produits achetés en Principauté d'Andorre, à condition de ne pas dépasser les limites fixées et pour autant que les produits soient à usage personnel. Aussi bien les quantités que les valeurs autorisées peuvent varier en fonction de l'âge du voyageur (cf. autres données utiles, page 39).

Le commerce, qui est l'activité qui concentre la plus importante proportion de travailleurs dans le secteur des services, occupe 23,9% du total des salariés en Andorre. Néanmoins, les entreprises qui se consacrent au commerce englobent 24,4% du total des entreprises du pays.

La structure entrepreneuriale de l'activité du commerce se caractérise par la prédominance de la petite entreprise : 80,3% des entreprises ont cinq travailleurs ou moins, et 2,7% seulement ont plus de 25 travailleurs.



Un secteur bancaire avec plus de 85 ans d'expérience

SYSTÈME FINANCIER

Le secteur financier andorran est l'un des principaux piliers de l'économie andorrane. Dans l'ensemble, ce secteur comprend 5 groupes bancaires, 7 établissements financiers de gestion d'organismes d'investissement, 5 entités financières de gestion de patrimoines et 27 compagnies d'assurances.

Au cours des dernières années, le système financier andorran a fait face à de constants changements régulateurs dans la réglementation internationale, tels l'implémentation de la réglementation au niveau de la transparence fiscale, des mesures pour la coopération pénale internationale et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et la législation recueillie dans l'Accord monétaire quant à la réglementation bancaire et financière.

Ce contexte d'adaptation du secteur à la réglementation bancaire européenne, le développement des standards pour la transparence fiscale dans le cadre de l'OCDE et la consolidation du nouveau cadre fiscal andorran permettront que la place financière andorrane se retrouve sur un pied d'égalité avec d'autres marchés financiers du monde.



L'évolution du secteur bancaire a été stimulée par la prestation de services à valeur ajoutée, une ambitieuse stratégie de croissance et de diversification sans perdre de vue une forte internationalisation et une croissance à la fois durable et rentable.

Parallèlement, **le secteur bénéficie d'excellents coefficients de solvabilité et de liquidité,** dépassant largement les minima que marque la réglementation andorrane.

Durant l'année 2016, les établissements bancaires andorrans ont géré 10.898,5 millions d'euros en dépôts, un portefeuille de crédits de 6.299,9 millions d'euros et des ressources totales de 45.434 millions d'euros.

Le résultat de la banque andorrane en 2016, stable quant à ses principales magnitudes, s'est vu influencée par les faibles taux d'intérêts et les dépenses de structure, atteignant les 156 millions d'euros avec un ROE de 9,73%.

Ces chiffres montrent comment l'Andorre se maintient en tant que place financière bien évaluée par les clients, aussi bien en raison de la qualité des services prêtés que par l'expérience dont fait preuve le secteur, une confiance renforcée par les changements de réglementation menés à terme.

L'Institut National Andorran des Finances (INAF) est l'organe de supervision et de régulation du système financier andorran (hormis les compagnies d'assurances ne faisant pas partie de groupes bancaires, qui sont supervisées par le Ministère des Finances du Gouvernement andorran).

L'Unité d'Intelligence Financière d'Andorre (UIFAND) est l'organe indépendant qui a pour mission de promouvoir et coordonner les mesures de prévention contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme.

SECTEUR BANCAIRE

	2014	2015	2016
Nombre d'agences	36	36	41
Nombre d'employés de banque*	2.248	2.527	2.667
Réseau de DAB (distributeurs automatiques de billets)	143	144	135

Agrégats économiques (en millions €)

	2014	2015	2016
Bilan	14.046,6	14.411,8	14.492,5
Fonds propres	1.376,8	1.444,1	1.541,9
Crédit d'investissement (brut)	6.337,8	6.278,6	6.299,9
Ressources gérées	43.965,8	45.214,1	45.434,3
Marge financière	148,3	139,9	132,7
Marge ordinaire	608,8	651,7	652,2
Bénéfice net	183,3	168,6	155,9

Ratios

	2014	2015	2016
ROE	12,38%	10,93%	9,73%
ROA	1,38%	1,19%	1,03%
Solvabilité	20,75%	22,78%	25,10%
Liquidité	68,11%	71,24%	61,41%
Efficiency	45,35%	54,15%	59,98%

* Inclut les employés en Andorre et à l'étranger.
Source : Association des Banques Andorranes et rapports annuels des entités bancaires.

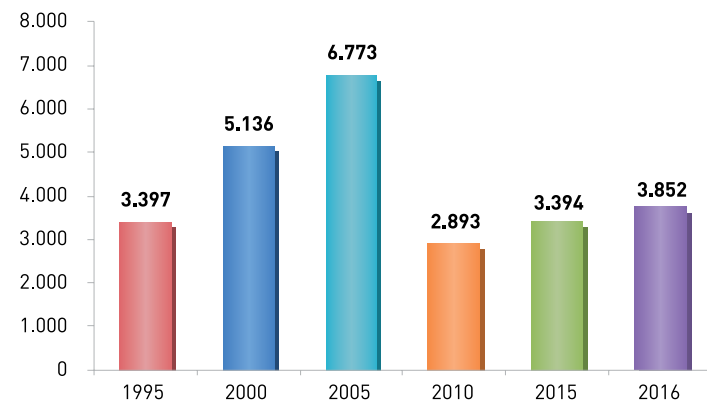
Un pays à l'avant-garde des nouvelles technologies

TRANSPORT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

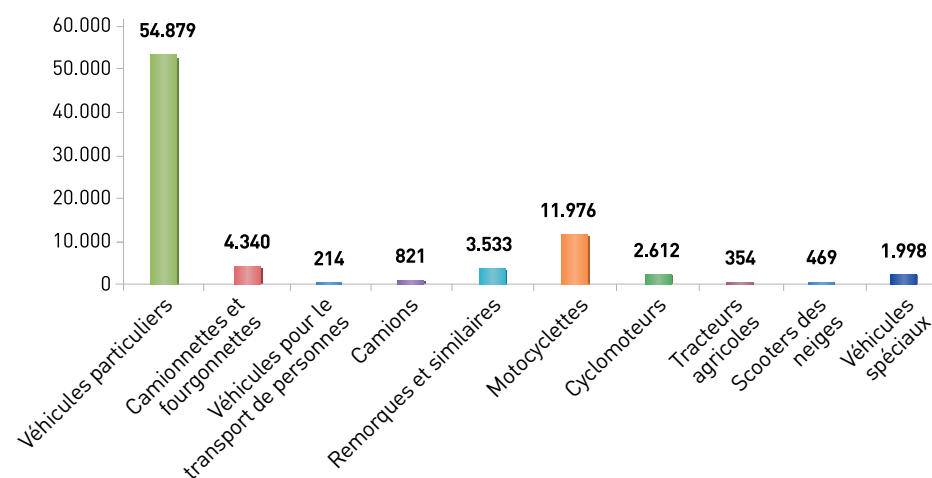
TRANSPORT

En 2016 le nombre de véhicules immatriculés fut de 3.852 dont 2.686 étaient de véhicules particuliers.

Immatriculation de véhicules



Parc automobile (2016)



Source : Ministère de l'Économie, de la Compétitivité et de l'Innovation ; Département des Transports.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'Andorre bénéficie des systèmes de télécommunications les plus avancés, aussi bien au niveau de la téléphonie que des services d'Internet. Le pays fut pionnier dans la transition vers la télévision numérique et, depuis septembre 2007, toute la Principauté dispose de la télévision numérique terrestre. En 2006 l'Andorre misa fortement sur la connectivité avec le déploiement national du service de fibre optique avec une vitesse d'accès de 100 Mbps à tous les ménages du territoire, un processus qui devait s'achever en 2013. Le déploiement de la fibre optique a permis d'atteindre d'autres objectifs postérieurs : en 2014, se produisit la déconnexion de l'ADSL, et en décembre 2016, le processus s'est complété avec l'élimination de tous les services de téléphonie de cuivre.

Durant l'année 2017, le service d'amélioration se poursuit ; Andorra Telecom a commencé un nouveau processus de renouvellement du réseau actif afin que tous les ménages et toutes les entreprises de la Principauté disposent d'un accès à Internet de jusqu'à 300 Mbps, le triple que la vitesse actuelle.

Total abonnés aux services

	2005	2010	2015	2016	Variation 2016/2015
Lignes téléphoniques	35.444	38.171	38.850	38.694	-0,4%
Canaux RNIS	10.501	11.594	6.191	2.712	-56,2%
MOBILAND	35.740	40.020	53.762	57.965	7,8%
Cartes Mobiland Clic (Prépaiement) en service	28.820	25.475	17.574	18.167	3,4%
Internet haut débit	10.341	24.502	30.694	32.490	5,9%

Consommation téléphonique et Internet

	2005	2010	2015	2016	Variation 2016/2015
Internet ADSL (GB)	--	2.367.515	0	0	--
Internet fibre optique (GB)	--	1.573.027	14.878.320	19.172.333	28,9%
Téléphonie fixe (minutes)	343.295.453	137.971.339	90.713.225	71.809.647	-20,8%
Téléphonie mobile (minutes)	48.968.110	45.292.136	47.051.468	55.328.366	17,6%

Source : Andorra Telecom.



ABRÉVIATIONS

PIB	produit intérieur brut
VAB	valeur ajoutée brute
IPC	indice des prix à la consommation
BdF/EFT	enquête budget de famille/enquête sur les forces de travail
m	mètre
m²	mètre carré
km	kilomètre
km²	kilomètre carré
hab./km²	habitants par kilomètre carré
g	gramme
kg	kilogramme
ml	millilitre
l	litre
pers./h	personnes/heure
ha	hectare
mm	millimètre
°C	degrés centigrades (ou Celsius)
GB	gigabyte
Mbps	mégabits par seconde
n/d	non disponible
% var.	variation en pourcentage
TEP	tonnes d'équivalent pétrole
CASS	Caisse Andorrane de la Sécurité Sociale



ADRESSES UTILES

AGENCES DE PROMOTION ÉCONOMIQUE

- **ACTUA**
C/Camí de la Grau, Ed. Prat del Rull
AD500 Andorra la Vella
Principat d'Andorra
Tél. : +(376) 81 20 20
Télécopie : +(376) 81 20 21
Courriel : info@actua.ad
Web : www.actua.ad
- **Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services d'Andorre (CCIS)**
C/ Prat de la Creu, 8
AD500 Andorra la Vella
Principat d'Andorra
Tél. : +(376) 80 92 92
Télécopie : +(376) 80 92 93
Courriel : ccis@andorra.ad
Web : www.ccis.ad
- **Andorra Turisme SAU**
C/ Prat de la Creu, 59-65, esc. D, 4rt pis
AD500 Andorra la Vella
Principat d'Andorra
Tél. : +(376) 89 11 89
Télécopie : +(376) 82 81 23
Courriel : info@andorra.ad
Web : www.visitandorra.com

OFFICES DU TOURISME ET DÉLÉGATIONS

- **ESPAGNE**
- **Attaché Commercial et Tourisme de l'Ambassade d'Andorre en Espagne**
C/ Alcalá, 73
28009 Madrid
Tél. : +(34) 91 431 74 53
Télécopie : +(34) 91 577 63 41
Courriel : infomad@andorra.es
Web : www.andorra.es

INSTITUTS D'ÉTUDES ANDORRANES

- **IEA (Institut d'Études Andorranes)**
CENMA (Centre d'Études de la Neige et de la Montagne d'Andorre)
CRES (Centre de Recherche Sociologique)
CEHIP (Centre d'Études Historiques et Politiques)
Av. Rocafort, 21-23
Edifici Molí, 3r pis
AD600 Sant Julià de Lòria
Principat d'Andorra
Tél. : +(376) 742 630
Télécopie : +(376) 843 585
Courriel : iea@iea.ad
Web : www.iea.ad

DÉPARTEMENT DE STATISTIQUE

- **Ministère des Finances**
Gouvernement d'Andorre
C. de les Boïgues, 2, 3a planta,
Edif. aparcament de les Boïgues
AD700 Escaldes-Engordany
Principat d'Andorra
Tél. : +(376) 88 54 45
Télécopie : +(376) 88 54 76
Courriel : estadistica@govern.ad
Web : www.estadistica.ad

SITES WEB UTILES

Département de Statistique	www.estadistica.ad
Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services d'Andorre	www.ccis.ad
Gouvernement d'Andorre	www.govern.ad
Ministère des Affaires Étrangères	www.exteriors.ad
Andorra Tourisme	www.visitandorra.com
ACTUA	www.actua.ad
Parlement (Consell General)	www.consell.ad
Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports	www.cultura.ad - www.joventut.ad
Ministère des Finances	www.esports.ad
Ministère de la Santé	www.finances.ad
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	www.salut.ad
Département de l'Environnement et de la Durabilité	www.educacio.ad
Département de Mobilité et Transport Public	www.ensenyamentsuperior.ad
Département du Travail et de l'Emploi	www.mediambient.ad
Département des Impôts et des Frontières	www.mobilitat.ad
Département de Tourisme	www.treball.ad
Département d'Immigration	www.impostos.ad
Douanes Andorranes	www.turisme.ad
Unité de Commerce et de Consommation	www.immigracio.ad
Andorra Telecom	www.duana.ad
Caisse Andorrane de la Sécurité Sociale	www.comerc.ad
Forces Elèctriques d'Andorra	www.andorratelecom.ad
Institut d'Études Andorranes	www.cass.ad
Observatoire de la durabilité de l'Andorre	www.feda.ad
Service Andorran d'Attention Sanitaire	www.iea.ad
Université d'Andorre	www.obsa.ad
Association des Banques Andorranes	www.saas.ad
Institut National Andorran des Finances	www.uda.ad
Caldea	www.andorranbanking.ad
Station de ski Grandvalira	www.inaf.ad
Station de ski Vallnord	www.caldea.ad
Naturlandia	www.grandvalira.com
Palau de Gel d'Andorra	www.vallnord.com
Ski Andorra	www.naturlandia.ad
	www.palaudegel.ad
	www.skiandorra.ad



ACTUA
Invest in Andorra

www.actua.ad

info@actua.ad (+376) 812 020

Camí de la Grau, Edifici Prat del Rull, S/N AD500 Andorra la Vella - Principat d'Andorra



Qu'est-ce qu'ACTUA ?

Compte tenu des avantages de l'Andorre pour les investisseurs étrangers dans le contexte économique actuel, le Gouvernement a créé l'initiative ACTUA : une entité de caractère public et privé qui englobe plusieurs ministères, agences publiques, associations et/ou représentants du secteur privé, qui a pour objectif de diriger l'ouverture économique avec des entreprises étrangères et de faciliter l'investissement et la diversification économique en Andorre.

Que peut faire ACTUA pour l'investisseur ?

- LE SOUTENIR durant tout le processus de constitution de son entreprise en Andorre, depuis les formulaires de demande jusqu'à la mise en marche.
- LUI FACILITER le contact avec l'Administration publique et réaliser un suivi des différentes procédures.
- LUI PROCURER l'information nécessaire pour garantir la viabilité du projet (impôts, législation du travail, information socioéconomique, etc.).
- LUI PRÉSENTER des prestataires de services, associés ou acteurs-clés susceptibles d'ajouter de la valeur à son projet.
- LE CONSEILLER quant à tous les besoins qu'il peut avoir de transfert du personnel : écoles, prestataires de services de logement, etc.
- L'AIDER à trouver la situation parfaite pour son entreprise en Andorre.

WE ARE YOUR BUSINESS PARTNER

15 raisons d'investir en Andorre



1 Cadre politique et économie stables : 3,2% de croissance moyenne du PIB depuis l'an 2000.



6 L'un des cadres fiscaux parmi les plus compétitifs d'Europe :
- TVA : 4,5%.
- Autres impôts directs à un taux maximal de 10%.



11 Accès à un enseignement excellent, avec trois systèmes éducatifs gratuits : l'andorran, l'espagnol et le français.



2 Un pays prospère et diversifié avec un PIB par habitant de 46.375 (dollars PPA).



7 Système financier public solide garantissant la stabilité. Dette publique : 40,2%.



12 Pays sûr, avec l'un des taux de délinquance les plus bas au monde.



3 Un marché avec 8 millions de visiteurs qui viennent surtout pour faire des achats, mais aussi pour la santé et le bien-être.



8 Le meilleur système de santé et le quatrième pays le plus sain au monde. (Source : The Lancet).



13 Société ouverte et cosmopolite réunissant plus de 100 nationalités.



4 Négociation d'un Accord d'association avec l'UE en cours, qui donnera accès au marché intérieur européen, avec plus de 500 millions de consommateurs.



9 Connexion à Internet de dernière génération : premier pays avec couverture de fibre optique totale, avec 100% des ménages connectés à 300 Mbps à la fin 2018.



14 L'un des plus faibles tarifs électriques d'Europe.



5 Conventions de non double imposition (CDI) avec divers pays comme la France, l'Espagne, le Luxembourg, le Liechtenstein, le Portugal, les Émirats arabes unis et Malte.



10 Un laboratoire véritablement vivant pour les entreprises et les chercheurs. L'Andorre soutient l'innovation et les projets de big data entre les différents secteurs.



15 Gouvernement particulièrement engagé avec une économie internationale ouverte, à l'innovation et à la diversification économique.



 www.actua.ad

 info@actua.ad

 Camí de la Grau, Edifici Prat del Rull, S/N
AD500 Andorra la Vella

 +376 81 20 20

